

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques du GrandTerrier]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Déc. 2010
n. 13

Miz Kerzu

L'hevoud quadriskell de St-André

Linennoù, kroazioù hag arz keltiek e Sant-Andrev

Jusqu'à ces dernières années, la chapelle de Saint-André possédait une particularité remarquable : une fenêtre circulaire ornée d'un quadriskell de pierres et de vitrail.

En plein milieu du mur nord de la chapelle, d'un diamètre d'environ 80 centimètres, l'oculus de St-André était formé d'un motif représentant deux spirales entrecroisées [1] et en mouvement dextrogyre. La figure tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, en tout cas dans sa face visible à l'extérieur.

Dans les décorations celtiques, le quadriskell était un symbole solaire et cosmique, et une image représentant la vie tournant autour d'un centre immuable, comme la voûte céleste autour de l'étoile polaire. Et son nom breton « *hevoud* » [2] en faisait un véritable porte-bonheur, bien plus intéressant qu'un trèfle à quatre feuilles !

Photos 2000-2005 :



Aujourd'hui en 2010, les pierres ouvragées et le vitrail sont tombés et la fenêtre est béante : ne faudrait-il pas en entreprendre la restauration ? En se servant peut-être des photos et croquis ci-après.

Ceci dit, nos souhaits les plus vifs pour l'an 2011 :

« *Bloavezh mat ha didrubuilh,
Kalz a vleunioù da gutuilh,
Bara da bep hini
Ha yec'hed e-leizh an ti !* »

(Bonne et paisible année,
beaucoup de fleurs à cueillir.
Du pain pour tout le monde
et la santé dans la maison)

Jean

PS n° 1 : si tout va bien, le prochain bulletin Kannadig le n° 14 paraîtra vers la mi-avril 2011, avec une activité continue sur le site Internet tout au long du trimestre à venir.

PS n° 2 : vous avez été plus d'un million à vous connecter sur le site grandterrier.net entre janvier et novembre 2010. Encore merci, votre fidélité nous encourage à continuer et améliorer le travail collectif accompli autour de l'histoire, la mémoire et le patrimoine d'Ergué-Gabéric.



Sommaire

[taolenn]

Symbole celtique Arz keltiek Sant-Andrev	1
Photo de la clique Foto kozh ar Paotred	2
Conscription en 1870 Burevin ha Konsailh	3
Jean Hascoët, enfant Yaouank e Min-a-groaz	5
Transfert du Rouillen Treuzlat e 1791	9
Fourches patibulaires Krougprenn e Kerelan	9
Soleil d'Austerlitz Napoleon Kozh	11
Eloge du français Meuleudi ar Galleg	12
Séparation Eglise Etat An Iliz hag ar Republik	14
Photos aériennes Fotoioù aerel	17
Papiers terriers Paperioù an douar	18
Terres vaines et vagues Fraostou ar geradennoù	20
Nouvelles brèves Keloù ar vro	23
Crèche de Noël Kraoù Nedeleg	24

Krennlavar

[proverbe]

N'eus nemet ur banne dour
etre naet ha loudour

[Il n'y a qu'une goutte d'eau
entre propre et sale]

[1] - La figure des deux spirales de l'hevoud est développée dans le livre de Divi Kervella, « Emblèmes et symboles des Bretons et des Celtes », Coop breizh, ed. 2010, p.117-119.

[2] - Hevoud : terme breton signifiant "bien-être" ; l'adjectif hevoudek signifie "qui cause du bien-être, qui porte bonheur".

Sommaires des précédentes Chroniques du Grand-Terrier

Taolennoù ar Kannadigoù an Erge-Vras

N° 12 de Septembre 2010

La coiffe à capuche gabérisienne, ancêtre de la Borledenn □ Souvenirs du patronage à l'Hôtel avant-guerre □ Concours du patrimoine pour le plus joli pont en pierres □ Jean-Pierre Rolland, le vieux loup de papeterie □ René-Jean Rannou, contre-maître de fabrication, et sa famille □ Projet de faisabilité d'un musée de la papeterie □ L'Armoricaïn, journal de Brest et du finistère, 1937 □ Chiens écrasés dans le Courrier du Finistère de 1914 à 1919 □ La Grande Quête organisée pour sauver Kerdévot en 1795 □ La figure épiscopale d'un chouan émigré à Londres □ Les souvenirs de sorties des p'tits gars de la classe 56 □ Keralen, en Ergué-Gabéric, terre de chanoine en 1389 □ Inhumation illégale de Marie Duval dans l'église paroissiale □ Gare aux loups gabérisiens, histoire de leur extermination □ Chahut anticonstitutionnel à la Révolution Française □ Jean Lozach lâchement assassiné à Méouët-Vian □ Yvon Huitric, le dernier garçon vacher de Menez-Groaz □ Chroniques diverses et nouvelles brèves du GrandTerrier

N° 11 de Mai 2010

Ecoles privées Saint-Joseph et Sainte-Marie de Lestonan □ Jean Le Floc'h gymnaste de la fête du centenaire en 1922 □ En goguette à Odet pour les noces de René Bolloré en 1932 □ La fontaine oubliée de St-Guénolé sur les terres de Quélennec □ Notes et croquis d'une jeune papetier d'Odet des années 1950 □ Les 500 ans de la grande verrière de l'église Saint-Guinal □ Classe de fille à l'école Notre-Dame de Kerdévot en 1948 □ Des élections municipales houleuses et contestées en 1881 □ La mort subite des pommes de terres rouges en 1845 □ Après le recensement de 1790, voici maintenant celui de 1836 □ D'anciens aveux du fief des Régaires de Creac'h Ergué □ Les cahiers de Jean-Louis Morvan en Français et en Allemand □ Cartes anciennes gabérisiennes des 17e et 18e siècles □ Chroniques diverses et nouvelles brèves du GrandTerrier

N° 10 de Février 2010

La restauration du presbytère par l'architecte Roger Le Flanchec □ Index chronologique de l'histoire d'Ergué-Gabéric □ La médaille de P.V. Dautel pour le centenaire Bolloré en 1922 □ Les pierres tombales de l'enclos paroissial St-Guinal □ Reportage de la revue Réalités à l'usine d'Odet en 1949 □ Amende communale en 1943 pour insuffisance de beurre □ Le rapport d'épidémie de dysenterie d'octobre 1786 □ Per

Roumegou, maître-principal de Lann-Bihoué à la bombarde □ Yves Le Goff, vicaire et rédacteur infatigable du Kannadig □ La légende de Torr-è-benn par un prêtre gabérisien en exil □ Les origines de la sacristie de fondation noble de Kerdévot □ Deux classes de filles très différentes à Lestonan et au Bourg □ Une guerre des écoles déclenchée à Lestonan en 1927-29 □ Pierre Goazec conteur pour enfants et résistant déporté □ Les articles presque « laissés-pour-compte » du GrandTerrier

N° 9 d'Octobre 2009

Qui était Nicolas Le Marié ? □ 1822-1861 Le Marié entrepreneur à Odet □ Livres estivaux □ Revue des anciens Kannadigs □ Supplique Gabérisienne à Napoléon III □ Dépoussiérage d'Archives □ Lexique de termes anciens □ Carte De la Hubaudière □ Association Mémoires du GT □ Les Ros-pape, boucher ou meunier □ Anciennes pierres à laver □ Promenades naturalistes Gabérisiennes

N° 8 de Mai 2009

Le corsaire de Kernaou □ Corsaire et organiste de Guimiliau □ Chronique de Marjan □ Histoire du canal de la papeterie Noces à la Capitale □ Kerelan, francief des Regaires □ Les cahiers d'Anatole Le Braz □ Déguignet à livres ouverts □ Eugène Boudin, peintre à Kerdévot

N° 7 de Janvier 2009

Marjan Mao, grand chanteuse □ La couturière et baron □ Recteurs et vicaires gabérisiens □ Planches de Joseph Bigot, architecte □ Ecoles de Joseph Bigot au Bourg □ Usine Bolloré en fête en 1911 □ Carte postale de gendarme en 1906 □ Déguignet et la laïcité □ Notes et croquis d'Abgrall □ Toponymie et noms de villages □ Un calvaire bien mystérieux

N° 6 d'Octobre 2008

Editorial "Signalisation bilingue" □ Nom des villages □ Cartographie □ Suite des villages □ Paotred dispoint □ Pan sur le bec □ Panoramiques □ Grand Quevilly □ Culte de saint Michel

N° 5 de Juin 2008

Editorial "Loisir d'historien au 17e siècle" □ Vies des Saints Bretons et Celtiques □ Laurent Quevilly, journaliste et caricaturiste □ Raphaël Binet, photographe □ Polar Déguignet signé Hervé Jaouen □ Appel

à témoins □ Maire et défense de la langue □ Esprit de clocher □ Les korrigans de Thierry Gahinet □ Une vierge menacée

N° 4 de Février 2008

Editorial "24 maires et 2 siècles d'histoire locale" □ Histoire des maires d'Ergué-Gabéric □ Man Kerouredan, dessinateur papetier □ Site naturel de Tréodet-Kerrous □ Espace Déguignet - Actualités □ Fontaine de St-Eloi à Creac'h-Ergué □ A la recherche de l'atlas perdu □ Appel à témoins □ Un point de confluence à Ergué-Gabéric

N° 3 de Novembre 2007

Editorial "La Grenouille et le Bénitier" □ La lettre en breton est au bureau des secours □ Henri Le Gars en 1939-45 □ Les premières voitures à Ergué-Gabéric □ Inventaire des Monuments Historiques □ Restauration d'un calvaire à St-Guénolé □ Laouic Saliou, le sculpteur du Paradis

N° 2 d'Août 2007

Editorial "Des livres de vacances" □ Parties de boultenn au quartier d'Odet □ Le choix d'un blason communal en 1980 □ Louis Bréus à la machine 7 pour le papier OCB □ Germaine et Emile Herry témoignent ... □ Jean Guéguen : Georges Briquet au laboratoire d'Odet □ Atlas Grand-Terrier sur Google Maps □ Almanach GrandTerrier des Saints Bretons □ Projet de barrage hydro-électrique au Stangala

N° 1 de Mai 2007

Editorial "Perag ar c'hannadig-man ?" □ Lézergué un chateau historique □ Trucs et astuces : MediaWiki et Excel □ Pierre-Marie Cuzon, chevalier de la légion d'honneur □ Photo d'école de 1933 à Lestonan, avec 47 noms d'écoliers □ Trucs et astuces : MediaWiki et les images □ Interview de Fanch Page, surveillant à Odet □ Interview d'Hervé Gaonac'h, sècheur à Odet □ Documents anciens de Kerellou □ St-Gwenhaël, saint patron d'Ergué-Gabéric

Le symbole celtique de l'oculus de la chapelle de Saint-André

Arz Keltiek, l'inennoù, kroazioù, gweadegoù hag arouezoù all

Les éléments à l'intérieur de l'oculus de St-André comprennent une dizaine de pierres d'environ sept cm de large et quarante cm de longueur, les courbes et les rebords étant très nettement taillés. Dans chacune des quatre lobes et au centre sont inscrits des fragments de vitraux, avec en leur milieu un losange de couleur plus foncé.

A l'instar du triskell, la forme géométrique à quatre branches, baptisée quadriskell ou hevoud en breton [2], est présente sur de nombreuses croix celtiques irlandaises [3] et dans quelques chapelles et églises de Bretagne, que ce soit dans les grandes rosaces, les ornements de chapiteaux ou comme à St-André les petites fenêtres circulaires [4].

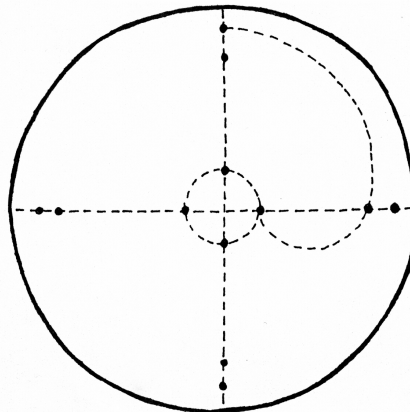
Il est étonnant que les monographies du début du 20^e siècle aient fait l'impasse sur l'oculus de St-André. Ni Jean-Marie Abgrall, ni Paul Peyron, ni René Couffon, ni Alfred Le Gars n'en font mention. Seul Louis Le Guennec dans son « Histoire de Quimper Corentin et son canton » parle d'une « élégante rosace », en faisant une approximation sur le symbole représenté.

CONSTRUCTION DU MOTIF CELTIQUE

Il existe des méthodes de constructions de triskells, d'entrelacs ou autres motifs celtiques. Cette technique a servi en particulier à réaliser les enluminures de manuscrits chrétiens, comme celles du célèbre Livre de Kells.

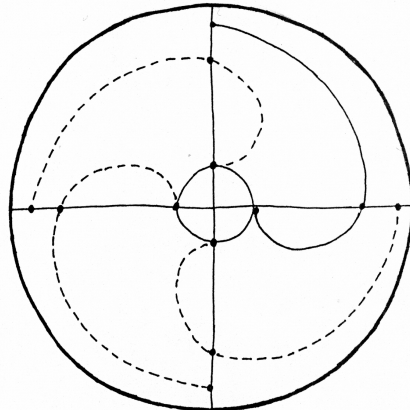
Dans le même esprit, voici une décomposition en quatre étapes pour la construction du quadriskell de la chapelle de St-André :

1ère étape



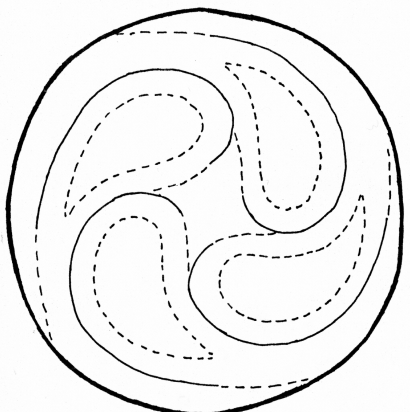
- a) diviser le cercle en quatre quartiers,
- b) sur chaque droite, placer 2 points près du cercle extérieur,
- c) tracer un petit cercle au centre et marquer les intersections avec les droites,
- d) faire rejoindre par une courbe le 1^{er} point d'une droite, le 2^e point de la droite voisine et le cercle central.

2ème étape



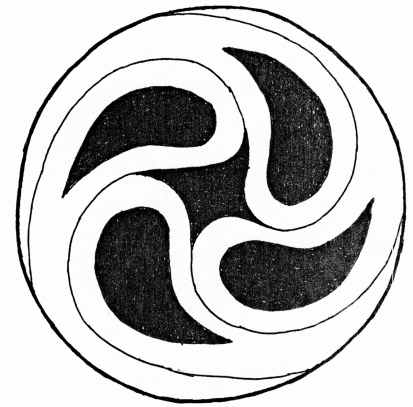
- a) répéter l'opération d) de la première étape pour les 3 autres quartiers.

3ème étape



- a) effacer les droites et le cercle central,
- b) prolonger chaque courbe d'un côté vers le cercle extérieur, de l'autre vers la courbe voisine,
- c) tracer dans chaque courbe les lobes intérieurs.

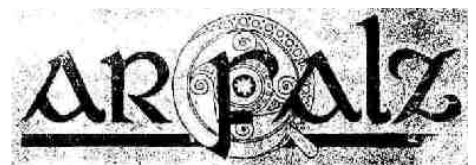
4ème étape



- a) lisser les courbes, noircir les lobes et le losange central.

REPRÉSENTATIONS UNIVERSELLES

Le symbole du quadriskell ou hevoud [2] a été popularisé dans les années 1920 et 1930 par le Parti national breton (PNB). En 1933, il est également utilisé par le mouvement Ar Falz (fondé par le Parti national breton et déclaré proche du Parti communiste français), au-dessus d'une faucille. Le symbole à 4 branches était aussi en entête du journal Breizh Atao d'avant guerre.



Bien sûr le symbole des partis autonomistes bretons de la période 1939-1945 a été associé à la funeste croix gammée du parti nazi allemand. Mais on peut noter néanmoins que la croix nazie est formée de bras angulaires et que leur mouvement est sénestrogyre, c'est-à-dire tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

[3] Les représentations irlandaises des motifs circulaires celtiques à quatre branches sont entre autres les croix de Cill Chuilinn (Old Killkullen).

[4] Existences signalées de quadriskells en Bretagne : l'œil-de-bœuf de la chapelle des Deux Fontaines en Kerascouet, le baptistère de la chapelle de Kernescaden. On trouve également ce motif sur certains vieux meubles et lits clos bretons.

De plus cette croix n'est qu'une reprise de la croix dite "Svastika", un des plus anciens symboles de l'humanité que l'on retrouve en Europe, Océanie et Inde. Comme son équivalent breton, en langue sanscrit le terme "Svastika" peut se traduire comme « *ce qui apporte la bonne fortune, ce qui porte chance* » et est très ancrée dans la religion hindoue.

Une autre représentation régionale du symbole à 4 amorces de spirales est le lauburu ou croix basque, croix formée par quatre

virgules, chaque virgule étant constituée de trois demi-cercles.

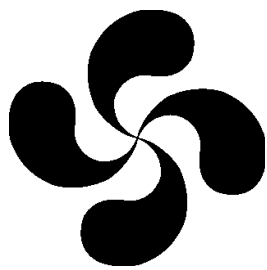
En 1940 l'hevoud à quatre branches est remplacé, en tant qu'insigne du PNB, par le triskell, avec le retrait d'une des branches de la croix. Le triskell avait été adopté dans les milieux druidiques à la fin du 19ème siècle. Dans les années 1970, le renouveau de la musique bretonne et son succès, sous l'influence d'Alan Stivell, a fortement contribué à populariser le symbole.

Le symbole et drapeau de l'île de Man, appelé Ny Tree Casyn en mannois, en français « *les trois pieds* », représente un triquètre (une variété de triskell) en armure et en mouvement dextrogyre. Et pour revenir aux croix celtiques à quatre branches, signalons également la croix de Ste-Brigitte, vénérée comme un des saints patrons d'Irlande.

[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Patrimoine]



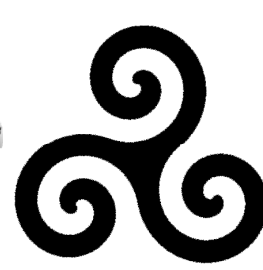
Svastika



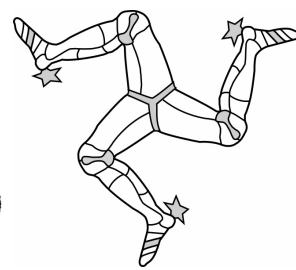
Lauburu basque



Ste-Brigitte



Triskell



Ile de Man

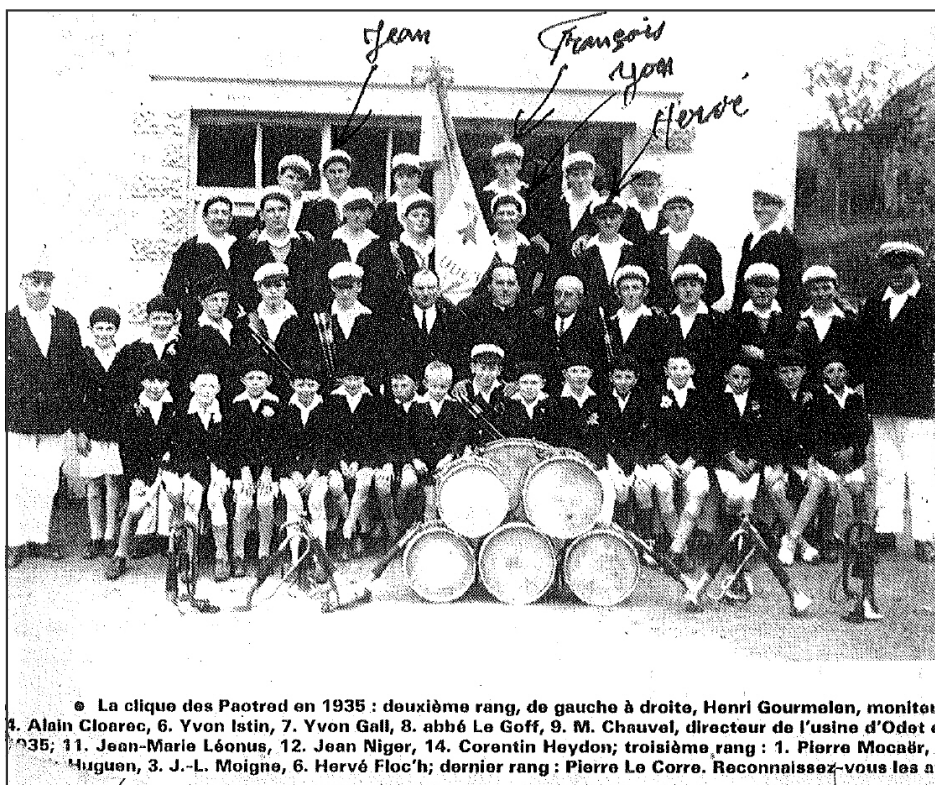
À la recherche d'une photo de la clique des Paotred-dispount

Klask a reomp Foto kozh ar Sonerien Paotred dispount

Voici une reproduction photo - de très mauvaise qualité - de la clique de tambours et clairons des Paotred prise en 1935. On y retrouve de nombreuses têtes connues, autour du moniteur Henri Gourmelen [1], du directeur de la papeterie d'Odet et de l'abbé Yves Le Goff [2], ainsi que les quatre frères Le Floc'h [3] (Jean, François, Yvon et Hervé) dont trois étaient gymnastes assidus.

QUI A LA PHOTO ORIGINALE ?

Qui pourrait nous dire dans quel bulletin ou revue fut publiée cette photo ? Et qui disposerait d'un tirage original de meilleure qualité que la reproduction ci-contre ?



● La clique des Paotred en 1935 : deuxième rang, de gauche à droite, Henri Gourmelen, moniteur 4. Alain Cloarec, 6. Yvon Istin, 7. Yvon Gall, 8. abbé Le Goff, 9. M. Chauvel, directeur de l'usine d'Odet et 1935; 11. Jean-Marie Léonus, 12. Jean Niger, 14. Corentin Heydon; troisième rang : 1. Pierre Mocaër, 2. Huguen, 3. J.-L. Moigne, 6. Hervé Floc'h; dernier rang : Pierre Le Corre. Reconnaissez-vous les au

- [1] Henri Gourmelen, était conducteur de camion à l'usine tout en remplaçant des chauffeurs chez le transporteur Mévellec de Quimper, et, en tant qu'ex-pompier de Paris, il était aussi responsable du service incendie et moniteur de la clique de gymnastique des Paotred-Dispount..
- [2] Yves Le Goff, fut vicaire d'Ergué-Gabéric, puis aumônier à Odet, de 1926 à 1939. Il fut dès son arrivée en 1926 la cheville ouvrière du bulletin paroissial « Kannadig Intron Varia Kerzevot » qui perdurera jusqu'en 1939 date de son départ à Plouguerneau.
- [3] Voir article sur GrandTerrier.net : « Jean Le Floc'h gymnaste de la fête du Centenaire en 1922 ».

Les conscriptions évitées des frères Laurent de Kermoyan

Burevin, konsailh, difoncheran en Erge-vras gwechall

Sept documents inédits datés de 1867 à 1872 et relatifs au service militaire des deux frères Yves-François et Jean-Marie Laurent [1] de Kermoyan / Kervoien [2] ont été retrouvés dans les archives d'une famille gabérisienne. Ils constituent une parfaite illustration de la façon dont était organisé le contingent, avec son tirage au sort et les possibilités d'exonération ou de remplacement en vigueur à cette époque-là.

LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Par la loi Soult de 1832 et celle de 1855, la durée du service militaire est de 7 ans (abaissée à 5 ans en 1868) pour la moitié des jeunes gens en âge, la désignation se faisant par tirage au sort. Le tirage au sort était organisé au chef lieu du département, les inscrits ou leurs représentants habilités étant appelés à prendre un numéro dans une urne. Si le numéro était en deçà d'un chiffre limite le jeune homme était incorporable au contingent, sinon il pouvait rester dans sa famille ou se proposer pour remplacer un autre moyennant rémunération.

On pouvait également demander une exonération de service, ce en payant un versement forfaitaire. La loi Niel de 1868 créa la garde nationale mobile, complétant l'armée active, où chaque citoyen servait 15 jours par an pour bénéficier d'une formation militaire.

Toutes ces différentes dispositions législatives prévues pour l'organisation du contingent se retrouvent étonnamment dans

les différents papiers militaires des deux frères Laurent.

► Le tirage au sort.

Porté sur le tableau de recensement des jeunes gens d'Ergué-Gabéric, Yves-François né en 1846 est appelé à concourir à la formation du contingent de la classe de 1866. Il tire le numéro 107, chiffre compris dans le contingent. A noter que du fait du nombre important d'exonération après tirage, le nombre de numéros hors contingent étant bien inférieur à 50%.

► L'exonération de service.

La somme versée en 1867 par Jean Laurent pour son fils Yves-François est de 2.500 francs, somme fixée par arrêté ministériel. Pour mémoire, le salaire moyen d'un petit fonctionnaire à l'époque était d'environ 700 francs par an. En 1870 un formulaire sera rempli pour attester que le « *jeune soldat* » (exempté) de la classe 1866 est l'unique et indispensable soutien de famille de son jeune frère Jean-Marie, étant l'aîné et orphelin (sa mère est décédée le 21.09.1853, et son père le 24.12.1869). Cette attestation est signée du maire Républicain Joseph Le Roux [3].

► Le remplacement.

Le jeune frère Jean-Marie Laurent, lui-même incorporable au contingent par tirage au sort, se fait remplacer en 1870 pour 1.700 francs par Alexandre Hos-



tiou cultivateur domicilié à Pen-narun. La somme fut payée en deux fois, le solde étant versé 10 mois après alors qu'Alexandre Hostiou est déjà soldat du 17^e Bataillon des chasseurs à pieds [4]. Ce régiment est réputé avoir participé à la grande Bataille de Froeschwiller-Woerth le 6 août 1870 : Alexandre Hostiou y était-il ?

► Le garde national mobile.

Le fait qu'Yves François Laurent soit exonéré du service militaire ne lui enlève pas l'obligation de suivre les périodes de formation de la Brigade Nationale Mobile, et de recevoir en 1872 un certificat de bonne conduite.

À noter que la défaite de l'armée Française en 1870 face aux Prussiens eut vraisemblablement pour cause principale les multiples dispenses de service militaire et ceci conduisit à l'instauration en 1905 du service militaire personnel et obligatoire pour tous.

Sélection ci-après de 3 documents : « *Juin 1870 - 1^{ere} quittance pour remplacement* », « *Août 1870 - Dossier pour soutien de famille* », et « *Avril 1872 - Certificat de Garde Nationale Mobile* ».

[1] Yves François et Jean-Marie sont fils de Jean Laurent et de Marie-Catherine Le Coeur, le premier étant né le 01 ou le 02.04.1846, le second le 05.07.1849.

[2] Le nom du village est orthographié dans les documents soit Kermoyan, soit Kervoien, conformément à la prononciation locale. Cf article « Toponymie de Kermoyan / Kervoien ».

[3] Joseph Le Roux fut maire de la commune de 1862 à 1881, sous l'étiquette des Républicains.

[4] Le 17^e BCP a été créé le 13.01.1854 à Toulouse. Après les campagnes de Crimée (Sébastopol, Malakof) en 1854-1856, d'Italie (Montebello, Solferino) en 1859, il est engagé en 1870 à la guerre franco-allemande (Woerth, Sedan). Source : <http://www.bataillonsdechasseurs.fr/17bcpf.htm>.

[illegible]

Devant Me Alphonse Le Quéau et son collègues, notaires à la résidence de Quimper, chef lieu du département du finistère soussignés.

A comparu Alexandre Hostiou, cultivateur majeur demeurant au lieu de Pennanreun en la commune d'Ergué gaberic, lequel a par les présentes reconnu avoir ce jour et en présence des notaires soussignés reçu de Yves Laurent [1], cultivateur demeurant au lieu de Kervogen en la commune d'Ergué-Gabéric, payant en acquit de Jean Marie Laurent [1], son frère mineur cultivateur demeurant au dit lieu de Kervogen, une somme de huit cents francs à valoir à celle de dix sept cents francs, prix moyen nant lequel le dit Hostiou s'est par acte en date du onze juin courant, au rapport du soussigné Me Lequéau enregistré, obligé à remplacer au service militaire Jean Marie Laurent sus nommé.

De laquelle somme le dit Hostiou a consenti au dit Yves Laurent bonne et valable quittance sous la réserve des neuf cents francs qui restent encore dus pour solde du dit prix de remplacement. Dont acte. Fait et passé à Quimper en l'étude. L'an mil huit cent soixante dix, le vingt quatre juin.

Et lecture faite le comparant a signé avec les notaires. Enregistré à Quimper le vingt huit juin mil huit cent soixante dix folio 128 v.c.1. Reçu quatre francs quarante centimes et vingt centimes pour décimes compris. Signé Duplessis.

Eugène Gabrion

GARDE NATIONALE MOBILE.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Saurert

Le Capitaine-Major de la Garde Nationale mobile du Finistère certifie que le Sieur *Saurert*, *Après fiancé*
garde national mobile dudit département, de la classe de 1866, (canton de *Quimper*)
a terminé le 1^{er} Février 1872, le temps de service auquel il était lié en vertu de l'article 14 de la loi du 1^{er} Février 1868.

Ce garde national mobile *A* mérite un certificat de bonne conduite.

Fait à Quimper, le *16 Avril* 1872.

Le Capitaine-Major,
J. Hamet

NU :
L'Intendant militaire,
J. Hamet

Garde Nationale Mobile. Département du Finistère. Ergué-Gabéric.

Le Capitaine-Major de la Garde Nationale mobile du Finistère certifie que le Sieur Laurent Yves François, garde national mobile dudit département, de la classe de 1866, (canton

de Quimper) a terminé le 1er février 1872, le temps de service auquel il était lié en vertu de l'article 14 de la loi du 1er Février 1868.

Ce garde national a mérité un certificat de bonne conduite.

SOUTIEN DE FAMILLE
EN AOÛT 1870

[cf. article complet sur le site
Grand-Terrier.net en
Fonds d'archives]

Nous soussigné Le Roux Joseph [3],
maire de la commune d'Ergué-
Gabéric, assisté des Sieurs Le Meur
Michel, Lemaguer Jean-Louis, Le
Corre Etienne, Pères de Jeunes Gens
en activité de service, ou désignés
par le sort pour concourir à la forma-
tion du Contingent de leur classe,
certifions, conjointement, et sous no-
tre responsabilité personnelle, que le

Sieur Laurent Yves François, aîné et orphelin, Jeune Soldat de la Classe de 1866, du Canton de Quimper, est l'unique et indispensable soutien de sa famille, qui est composée comme il est dit ci-dessous.

En mairie, à Ergué Gaberic, le 15 août 1870. Les témoins, Le Corre, les deux autres témoins ont déclaré ne savoir signer. Le maire, Le Roux [3].

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

CANTON

Mairie de la Commune d'Espérance.

NOM S sousigné **L. L. L.**

assisté des Sieurs **L. L. L.**

Pères de Jeunes Gens en activité de service, ou désignés par le sort pour concourir à la formation du Contingent de leur classe, certifiés, conjointement, et sous notre responsabilité personnelle, que le Sieur **L. L. L.**, est l'unique et indispensable soutien de sa famille, qui est composée comme il est dit ci-dessous, et dont les ressources sont indiquées au tableau suivant :

NOMS ET PRÉNOMS DES ASCENDANTS et des frères ou sœurs du réclamant.	AGE.	SEXE.	PROFESSION.	GELIBATAIRE, MARIÉ ou VEU.	INFRMITÉS OU AUTRES CAUSES qui les empêchent de travailler.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS. Fonciers. Personnelle et mobilière. Portes et Fenêtres. Patentes.	NOMBRE D'ENFANTS.	OBSERVATIONS et NOTES DE LA RÉCLAMATION.
L. L. L.								

VU ET APPROUVÉ :
Le Préfet du Finistère,

CERTIFIÉ véritable par nous, Maire et Témoins susnommés.
En Mairie, à Espérance, le 11 août 1870.

Les Témoins, **Le Maire,**

L'enfance de Jean Hascoët entre Menez-Groaz et St-Charles

Pa vezer yaouank e Min-a-groaz hag er Skol Sant-Charlez

Interview de Jean Hascoët en avril 2010, en compagnie de Jean Guéguen et de Jean Cognard. Son épouse Lisette, partie chercher le pain, les rejoint à la fin de la discussion.

ORPHELIN DÈS SES DEUX ANS

Je suis né en 1928, j'ai deux ans de moins que Jean Guéguen. J'ai eu une enfance plutôt difficile. J'ai écrit le récit de ma vie sur plusieurs feuillets ; ces mémoires que j'ai commencés pour expliquer la chance que je n'ai pas eue. En résumé ma mère est décédée jeune, mon père s'est remarié, sa seconde épouse est décédée jeune aussi. J'ai été privé de mère pendant mon enfance. Ce récit est un peu personnel et au départ surtout pour la famille. Je vais vous le lire et commenter, en coupant certains morceaux :

« Aujourd'hui 1er octobre 2009, après plusieurs brouillons ratés, je repars avec mon stylo pour parler de la famille Hascoët-Huitric. Ma mère Marie-Jeanne est une Huitric [1]. Du côté de mon père ce sont les Hascoët, et aussi les Rolland après son premier veuvage. Cette histoire est pour moi difficile à raconter, mais je vais m'efforcer d'être clair afin de laisser à mes enfants et à mes petits-enfants un écrit compréhensible.

Mon père Jean, né le 13 avril 1901, et ma mère Marie-Jeanne, née le 17 janvier 1904 se sont



mariés le 3 janvier 1926 à Ergué-Gabéric. Naissance le 9 juillet 1927 de ma sœur qui décéda très jeune, le 1er mars 1928. Au début de leur mariage mes parents habitaient au bourg d'Ergué-Gabéric. Ils étaient en location au-dessus de la boulangerie Balès. Mon père travaillait dans les fermes comme ouvrier agricole, comme tout le monde à cette époque.

En 1926 il dut lâcher son travail à la campagne pour être embauché à la papeterie Bolloré. Il fut pris pour aider aux opérations de montage de la machine 2, celle qui deviendra la 8 par la suite. À la fin de sa carrière il sera contremaître de faction, c'est-à-dire surveillant de machine. A l'embauche à l'usine, mes parents vinrent donc habiter Lestonan, chez Rannou, qu'on appelait Youen an Rann', en face du bureau de tabac et de la boucherie de Mich' ar Bossec. Youen Rannou avait acheté cette grande maison en 1935.

Je suis né dans cette maison de commerce, au premier étage paraît-il. Louis Barré de Pennargarn m'a dit qu'il était venu avec son charaban pour nous amener au bourg à la cérémonie de bap-

tême. C'est Mme Blanchard [2], sage-femme à Keranna, qui a fait mon accouchement. Assez vite, mes parents firent construire dans le lotissement de la rue Ar Ster où malheureusement ma mère fut la première personne à décéder en 1930. J'avais deux ans ; ça commençait bien. À peine installés, mes parents

étaient séparés. Pour moi ce fut le début d'une vie chaotique, et même pire. Ma mère avait eu deux maternités assez rapprochées, fallait-il y voir la cause de sa maladie qui l'a conduit jusqu'au cimetière ?

La disparition soudaine de ma mère m'a sans doute fait souvent pleurer, et je me suis tourné naturellement vers mes grands-parents Huitric qui étaient tout près. J'y retrouvais ma tante Marie que j'avais baptisée Mimi, et mon oncle Yvon [3] qui a eu 90 ans cette année en 2010. Yvon Huitric [3] n'avait que 8 ans de plus que moi, et je m'accrochais à son pantalon pour attirer son attention. La disparition prématurée de ma mère a eu une influence sur ma vie. Surtout au bout de quelques années quand je me suis rendu compte qu'il me manquait quelque-chose. Quand je suis entré à l'école privée de Lestonan, je remarquais certaines choses et qu'il y avait comme un vide, mais j'avais déjà le goût pour les livres. Et après l'école je rentrais vite pour le goûter chez ma tante Mimi, je ne manquais de rien. L'insouciance de mon âge me permettait de vivre comme les autres enfants. Jusqu'au jour où ...

[1] Lire l'interview de Laurent Huitric en 1998 : « J'habite à "Min'a Groes", à l'actuel n° 4 de la rue de Menez-Groas. J'y suis né, il y a 90 ans. Mes parents sont venus ici de Quélennec, d'où mon père était originaire, (...). Nous étions huit enfants : Marie-Jeanne (la mère de Jean Hascoët), Marie, moi, Henri, Pierre, René, Henriette et Yvon. Nous tous nés ici, dans ce penn-ti ».

[2] Le mari de Marie-Véronique Berthomé (née en 1896 en Belgique), Yves-Marie Blanchard, travaillait à l'usine Bolloré après le conflit de 1914-18. René Bolloré proposa à Mme Blanchard de s'installer comme sage-femme au service des ouvrières de l'usine et des femmes d'Ergué-Gabéric, avec une mission de prévention infantile. Le couple et leurs trois enfants ont habité la cité de Ker-Anna près de Lestonan.

[3] Cf témoignage « Yvon Huitric et les 80 ans de l'école St-Joseph de Lestonan » en 2010 : « né le 25.8.1920, à quelques mètres d'ici à Menez-Groaz, qui peut prétendre sans concurrence à être le dernier à avoir gardé les vaches dans le champ ici-même ».

TUBERCULOSE ET BELLE-FAMILLE

Ce soir-là, mon papa me dit : on prend le vélo, on va se promener. Me voilà assis sur le cadre avec sous les fesses un tapis en feutre, les mains sur le guidon de cour, près de la sonnette. Nous voilà sur la route de Coray. Arrivés à Garsalec, mon souvenir est très grand malgré mes 4 ans. On est entré dans une maison assez grande, mal éclairée (il n'y avait pas encore d'électricité), un sol inégal, probablement en terre battue, une grande table, et une machine que je ne connaissais pas. J'ai su plus tard que c'était une machine à tricoter. C'était une dame de Landudal qui habitait là. Mon père était venu me présenter.

Elle me parla, me fit bonne impression. Malgré mon jeune âge, je compris très vite la situation. Mon père se remaria en 1932. Sur la photo du groupe de noces, je campe fièrement entre mon père et sa nouvelle épouse. Il n'y a aucun Huitric sur la photo. Après leur mariage, mon père et Anna Rolland son épouse habitèrent la maison neuve rue Ar Ster où ma mère était décédée. Cela m'a-t-il étonné ? Je me pose la question. La remplaçante de ma mère s'appelait donc Anna, elle venait de Landudal, elle avait une jeune sœur Marie à peine plus âgée que moi, une autre sœur Marie-Jeanne, future Mme Léonus, une autre Marie-Anne, future épouse de Jean Istin de Quélenec.

La famille Rolland était grande avec de nombreux enfants ; ils habitaient une maison basse, une petite ferme à Landudal. Le confort était minime à l'époque dans nos maisons, un peu isolées des bourg. Et une maladie féroce faisait des ravages dans les familles, la tuberculose. Le manque de confort et de soins s'ajoutait à la détresse de la population. La pé-

Jean Hascoët, un genou à terre et au centre, en 1954 [5], 19 ans après son apprentissage à l'école Saint-Charles de Kerfeunteun :
« c'est là que j'ai appris à taper sur une balle, ce qui me servira ensuite pour jouer aux Paotred ».



riode de guerre 1939-45 fut pénible pour beaucoup. On ne connaissait pas encore la pénicilline.

Avec l'insouciance de mes 4 ans, après le remariage de mon père, je repris vite mes habitudes. J'allais le plus souvent possible chez mes grands-parents Huitric voir tonton Yvon [3] et tante Mimi. J'y restais parfois tard, et je rentrais à la maison sous les remontrances de mon père. Puis Marcel vint au monde en avril 1933. Marie survint lui en février 1935. Tout allait à peu près bien jusqu'alors.

Très vite après la naissance de ma sœur Marie, on découvrit la maladie. Marie Rolland, la petite sœur de ma belle-mère Anna, avait disparu depuis peu, suite à la tuberculose. À la suite de cette découverte, et du fait qu'Anna était aussi atteinte, on avait souvent la visite d'infirmières et des services de santé. La maladie était bien là. Si Anna était la malade, j'en étais aussi la victime. Les services de santé décidèrent de m'écarter de la malade.

PENSIONNAIRE À SAINT-CHARLES

Pour ce faire, ma rentrée scolaire de septembre 1935 se fit à Kerfeunteun à l'école St-Charles, à l'internat. J'y suis resté 4 ans, sans presque rentrer à la maison. À sept ans, en pension, le choc fut terrible. J'étais habitué à cou-

rir les champs, chercher des nids. J'en pleure encore. Encore une fois, j'ai du m'accrocher, et j'ai découvert que d'autres enfants étaient dans le même cas. Il y avait Fanch Grannec qui était là-bas, et son frère. Je me remis au boulot, à rêver à mes études, comme mon oncle Yvon qui avait eu ses deux baccalauréats. Mais qu'elle était longue la route pour arriver à ce résultat. Pour décrire ma vie à St-Charles, il me faudrait des pages et des pages. C'était difficile, surtout au départ, pour moi qui était habitué à courir à la campagne. Et d'être privé de ma tante Mimi, j'ai encore du pleurer sans doute.

Mais mon caractère accrocheur et mon énergie dans les études, mon désir de vouloir réussir, mon envie de courir, de jouer au ballon, tout cela a fait que, malgré quelques coups de cafard, quelques larmes cachées au fond de mon lit, j'ai tenu le coup. Je sautais une classe et je me retrouvais avec des plus grands. Je gardais le moral, je réussissais dans tous les domaines, et voilà pas que le directeur me demande un jour si je ne voulais pas répondre la messe le matin. Devenir « machigot » [4] ! Toujours d'accord, je fonçais. Mais le revers de la médaille, c'est qu'il fallait se lever une heure ou une demi-heure avant les autres. Mais ce n'était qu'une semaine de temps en temps. J'ai même eu un prix d'excellence en catéchisme.

[4] Machigot : « enfant de chœur », orthographié Masikod g. -ed dans le dictionnaire Français-Breton de Francis Favereau.

[5] Les joueurs des Paotred lors de la finale finistérienne des clubs de patronage en 1954 à Briec. Debout : Yvon Beuz de Lestonan, Roger Coathalem du Reunic, Fanch Ster de Stang-Venn, Robic Andrich, de Lestonan-Vihan, Laurent Huitric de Lestonan, Jean Herry de Stang-Venn. Accroupis : Hervé Heydon du Bourg, Anselme Andrich de Keranna, Jean Hascoët de Lestonan, Gérard Le Saout de Stang-Venn, Alain Niger de Lestonan.

Une des religieuses de St-Charles s'occupait de la cagnotte des pensionnaires. Et si on recevait des visites extérieures, assez rares, elle récupérait l'argent qu'on nous donnait. D'où mon chagrin le jour où tonton Pierre m'avait donné une pièce de cinq francs, une grosse pièce blanche, ce qui était une fortune pour moi. La sœur tenait le compte de chacun, et nous rendait notre monnaie sous forme de bonbons pour nos sorties du jeudi et dimanche, la promenade étant toujours la chapelle Ty-Mann-Doue. La sœur avait aussi comme consigne de nous faire avaler, nous les gringalets, de l'huile de foie de morue qu'elle avait baptisée « *fortifiant* ». Son goût vraiment infecte me revient à la bouche rien que d'en parler.

Pour les vacances de Noël, nous étions un petit nombre à ne pas rentrer chez nous. Toujours les mêmes. Pendant des journées entières, nous étions regroupés dans une pièce, avec les religieuses, à jouer à des jeux de société, aux petits chevaux très souvent.

Mon père venait me voir une fois par mois seulement, avec son vélo à guidon de course. Il m'amenait une livre de beurre, une livre de graisse salée, une paire de chausson, la paire précédente étant déjà percée depuis la dernière visite. Un petit sou pour les bonbons de la promenade, un bisou, un pleur après son départ, et la formule consacrée « *à dans un mois* » !

A Noël les enfants ne rentraient pas pour diverses raisons, mais aux grandes vacances d'été il ne restait personne à l'école. Chez moi cela posait problème, puisque je n'avais pas le droit de dormir à la maison. Les premiers jours je les passais avec mon tonton Yvon chez mes grands-parents Huitric. Mais deux mois et demi, trois mois, c'était long. Un certain été, Marie et moi, nous sommes allés passer une

partie de l'été à Landudal, chez le parrain de ma sœur, dans une petite ferme. Nous y avons passé sans doute un mois, et sûrement nos meilleures vacances. Il y avait les vaches, il y avait un chien. Le tonton Lann, et la tante Malouche avaient des enfants de mon âge. On a couru les champs au grand air, quelles vacances !

L'année 1939, on s'est retrouvé, Marie et moi, à Quimper chez ma tante Marie Hascoët, et son mari tonton Jos Mevel qui était agent de ville. Ils avaient deux filles. Avec ma sœur ce furent nos dernières vacances ensemble. Je jouais avec les trois filles, c'était le tour de France, on jouait aux capsules sur lesquelles on collait les noms des coureurs. On faisait avancer sur un circuit les capsules de petits coups de pouces.

TEMPS DE GUERRE ET OCCUPATION

Mais la guerre approchait [6]. Pour moi St-Charles et la pension c'était fini. Et je n'avais pas eu mon certificat d'études. On n'avait pas passé l'examen car l'école avait fermé. Les allemands avaient réquisitionné l'école St-Charles [6] et transformé en prison pour y enfermer ceux qu'ils appellent les terroristes, les résistants.

Mon père me réinscrivit à l'école privée de Lestonan qui avait été construite sur le terrain de mon grand père Huitric. Yvon mon oncle s'en souvient bien [3]. Mon grand père avait été assez malin pour demander à embaucher mes oncles à l'usine. Ils y sont allés tous sauf Yvon qui faisait des études à St-Pol-de-Léon. Et sauf René qui voulait travailler à la campagne. Et Henri qui travaillait aux Ponts et Chaussées.

Ma grand-mère avait deux vaches qu'elle a gardées dans le champ en face de la boulangerie

jusqu'à ce qu'elle meurt. Elle les avait dressées pour faire leurs besoins juste devant la boulangerie du père de Jean Guéguen, à l'aller comme au retour. C'était des grandes vaches noires, pas des pie-noirs plus petites. Une avait eu quatre veaux la même année, deux fois deux, c'était très très rare. Avant de vendre le terrain de l'école, mes grands-parents avaient un cheval, mais je m'en rappelle plus.

A Lestonan j'ai retrouvé les anciens copains. À la fin de l'année scolaire 1939-40 j'ai passé mon certificat d'études car j'avais douze ans. Quand je suis revenu en 1939, M. Nédélec, le directeur, m'a mis tout de suite mis dans le cour supérieur. J'ai retrouvé dans ma classe Yvon Floc'h de Beg-Menez, le beau-frère de Jean Guéguen. Le directeur de l'école, Fanch Nédélec, n'était pas parti à la guerre car il boitait beaucoup. C'était un religieux, mais il ne portait pas la soutane, il était habillé en laïc. Il portait toujours un chapeau mou et une canne.

Le jour du certificat, M. Nédélec nous a envoyé manger dans une crêperie de Quimper en 1940 à la fin de l'année scolaire. On y a été dans une camionnette de Bolloré, avec Per Corre au volant qui nous a dit quand on était sur la route de Coray : « *je vais rouler jusqu'à 100 km/h* ». Et il l'a fait !

A l'heure de midi on alla donc manger à la crêperie, en face de la caserne occupée par les allemands. On mangeait nos crêpes tranquillement. Tout d'un coup on a vu le père d'Yvon Floc'h à la fenêtre de la crêperie. Mr Nédélec lui dit : « *attends un peu, je vais te chercher un litre de vin* », litre qu'il achète au restaurateur. Et il demanda à Yvon de l'amener à son père. Quand Yvon passa la bouteille par la fenêtre, un soldat allemand en sentinelle s'approcha et d'énervement la cassa par terre. Ça nous avait fait vraiment peur. On n'avait que douze ans.

[6] Les Allemands arrivent et occupent la ville le 18 juin 1940. Si Quimper est épargnée par les bombardements, la population doit supporter les privations et les rationnements. Les sentiments patriotiques s'affirment après l'appel du général de Gaulle. En 1941, des groupes de résistants s'organisent entre autres le réseau Johnny à Kerfeunteun. Les mouvements Libération Nord et Front National s'implantent à leur tour. Près de trois cents patriotes seront incarcérés par les Allemands à la prison de Mesglaouguen puis dans celle Saint-Charles à Kerfeunteun. Source : www.mairie-quimper.fr.

Après mon certificat je ne travaillais plus beaucoup car j'avais déjà vu tous ces programmes en pension. Toutefois je restais à l'école à user mes fonds de culotte, obligatoirement jusqu'à 14 ans. M. Nédélec avait essayé de nous faire des cours d'anglais, mais il fallait payer, et les parents ne voulaient pas. Il y avait déjà l'allemand, le breton, ça suffisait.

Mr Nédélec parlait couramment le breton, mais bien entendu, il était interdit de parler breton ni en classe, ni dans la cour de récréation ; le système de la vache avait été mis en place par les instituteurs. La vache était un jeton en bois que celui pris à parler breton à l'école devait garder, et il devait le passer au suivant qu'il attrapait à parler breton, et le fait de l'avoir le dernier le vendredi était considéré comme une sorte de punition. C'était comme un jeu, mais on ne pouvait pas tricher, on devait accepter la vache, car à l'époque l'instituteur avait de l'autorité.

TRAVAIL, VÉLO ET FOOTBALL

En vacances en juin, comme mes petits copains, j'allais dans les fermes aux petits pois et aux haricots. On ramassait les petits pois, parfois à partir de 6 heures du matin, et on terminait à la nuit. A midi une soupe apportée par les gens de la ferme, le matin pâté ou lard, et parfois une bolée de cidre souvent pas très bon.

À la fin de la journée on pesait les sacs et on percevait son obole le soir même, car le lendemain on pouvait être appelé dans une autre ferme, on ne sait où. On ne faisait pas fortune. En juillet après les petits pois, on passait aux haricots, et là c'était encore plus dur. Plus rentable, mais plus difficile et plus fatigant. On était en pleine guerre, les troupes d'occupation étaient là. Et aussi les tickets d'alimentation avec les privations de toutes sortes.

C'est à la suite d'une journée

d'haricots, qu'un patron cultivateur d'Elliant à Rocan près de Loch Lae dit à mon père qu'il cherchait un jeune pour s'occuper de ses bêtes. Et me voilà embauché pour nourrir vaches, chevaux en juin 1942 à 14 ans. Mon salaire était de 12500 francs de juin à décembre 1942, à percevoir à la fin de l'année. Un jour que j'étais rentré des champs trop tôt, mon patron me demanda d'acheter une montre. Je lui répondis que non, qu'il me payait qu'en janvier, et que je n'avais pas un sou d'avance. Avec l'inflation galopante pendant l'occupation allemande, cette somme perçue avec un tel décalage, je n'ai même pas pu renouveler mes pantalons de travail. Me voilà parti quand même pour un bail de 5 ans dans cette ferme. J'y suis resté jusqu'en 1947.

Je n'avais pas de vélo, on ne pouvait pas s'en acheter. Il fallait des bons distribués par des mairies, il y avait des priorités, des contrôles de la Kommandantur qui favorisaient ceux qui travaillaient pour eux. J'en avais trouvé un d'occasion chez Yvon Meur qui l'avait dans son grenier depuis des années. Je l'achetai 50 francs. Je le fis remettre en état, peinture, guidon neuf, par Hervé Dréau de Garsalec. Et voilà mon joli vélo neuf peint en vert ; mais le hic était que le vélo avait séjourné dans le grenier pendant des années chez mon oncle. Dès la première sortie, ce fut la crevaillon ! Les chambres à air étaient poreuses. Et on en trouvait pas des neuves à acheter pendant la guerre. C'est pour ça que je n'ai pas pu venir jouer au football cette année-là à Lestonan.

Etienne Cotten qui était parti prenante du milieu du foot du sud-finistère, m'avait proposé de signer une licence au bourg d'Elliant où il animait son équipe en 1944. Et me voilà licencié foot, à défaut d'autres licences ! L'année suivante je signai aux Paotred pour une carrière de joueur-dirigeant à vie [6]. C'est Léonus qui est venu me chercher.

Entretemps, Anna Rolland la deuxième femme de mon père est décédée en 1944, elle avait aussi contracté la tuberculose ... »

[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Mémoires d'Odet]

Suite logique, la Papeterie.

Le 10 novembre 1947, je suis rentré à la papeterie Bolloré qui redémarrait après la guerre avec des embauches nouvelles. Car beaucoup de vieux et d'anciens étaient morts.

À l'usine d'Odet, j'ai appris à circuler dans les machines, à faire des remplacements en faction jusqu'en 1952. J'ai commencé par remplacer Louis Niger au poste de ramasse-patte, à l'endroit où on a mis les piles Bellmer.

Après je suis venu à la trancheuse avec Pierre Moal, Alain Laurent. Et ensuite on nous a envoyé, Pierre Moal et moi, en stage pour la filligraneuse. Ferronière le directeur nous avait dit qu'on allait rester toute notre vie à la filligraneuse. Six mois après, on nous a changé de poste.

J'avais passé un test avec Jean Le Berre qui avait pris un nouveau service : le suivi des primes de rendement qu'on venait de lancer. Ça a duré deux ans.

Jean Le Gall s'occupait alors de la paie et il était aidé par quelqu'un d'agé qui avait du mal à glisser les billets dans les enveloppes car on payait en liquide à l'époque. Il a demandé à Ferronière de m'avoir pour ce travail.

Je suis resté pas mal d'années avec Jean Le Gall. Jusqu'au moment où le petit Castric a réorganisé le service, et j'ai fait ensuite équipe avec Pierrot Quéré. J'appréciais beaucoup Jean Le Gall, c'était une tête. J'ai donc travaillé également avec Henri Le Gars et Pierre Le Bihan.

Pendant 30 ans je me suis occupé des fiches de paye qu'on faisait entièrement à la main au début pour tout le personnel de l'usine. C'est Pierre Le Bihan qui m'a appris toutes les règles sur les assurances sociales.

Le fait d'avoir fait des remplacements en faction avant d'être dans les bureaux m'a beaucoup servi. Je connaissais les horaires, les astuces de fabrications, les primes, les changements de faction, les nuits, les jours fériés, les déclarations d'accidents de travail ... Il fallait tenir compte de tout pour faire la paie.

Quand il y avait un décès j'allais apporter le chèque au domicile des gens, j'avais demandé à faire comme ça plutôt que de recevoir les veuves au bureau de l'usine.

[6] Après avoir été joueur au poste d'avant centre dans l'équipe des Paotred, Jean Hascoët a occupé de nombreux postes au service de l'équipe de foot : trésorier bien sûr, mais aussi à la buvette, à la caisse des blessés ... À noter qu'en tant que joueur, Jean était un butteur et dribbleur redoutable et qu'il ratait très rarement ses penalties.

Rattachement du quartier du Rouillen à Ergué-Gabéric en 1791

Treuzlat Cleuyou ha Kerelan etre an Erge-Vian hag an Erge-Vras

Un document de 1791 [1] dans lequel le Directoire du District de Quimper annonce officiellement le transfert des villages de Kerampensal, Cleuyou, Kerélan et du moulin du Coutellu du Petit Ergué au Grand-Ergué, ce qui semble logique aujourd'hui car ce quartier, actuellement appelé « le Rouillen », est situé dans le triangle gabéricois formé par le confluent des rivières du Jet et de l'Odet.

Ce n'est d'ailleurs pas le premier transfert territorial de ce quartier car, au 15^e siècle, cette zone proche de Quimper était rattachée à la paroisse de Lanniron [2] [3], puis à la paroisse de Quimper St-Esprit, avant de dépendre d'Ergué-Armel.

À noter que l'Évêque constitu-

tionnel [4], bien occupé à l'Assemblée Nationale à Paris, n'est pas impliqué dans cette opération de découpage des territoires paroissiaux. Seuls l'abbé Gomaire [5] et le vicaire Bourbriat [6] sont consultés par le Directoire du District.

TRANSCRIPTIONS DES ARTICLES 1 ET 7

► Début de l'article 1er

« Premièrement, Ergué-Armel est consacré à titre de paroisse ; il en dépendra :

1° Tous les villages qui la composaient anciennement, à l'exception de ceux au Nord de la Rivière du Cluyou, savoir ; Kerampensal, Le Cleuyou, Kerélan et le Moulin du Coutelli. »

► Article 7

« L'Eglise d'Ergué Gaberic est conservée pour église paroissiale. Cette paroisse aura le même territoire qu'au passé et de plus les lieux de Kerampensal, Le Cluyou, Kerélan et le Moulin du Coutelli, ci-dessus détachés d'Ergué Armel. »



[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Fonds d'archives]

Déclaration des fourches patibulaires de Kerelan par l'Évêque

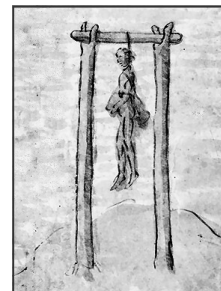
Justissoù ha krougprenn an Eskop Kemper e Kerelan

Document d'archives détenu par l'archéologue et historien Armand du Chatellier [7] dans son château de Kernuz et vraisemblablement transféré aux Archives Départementales du Finistère dans le fonds Kernuz [8]. Cet aveu est mentionné dans un livre posthume de l'archéologue publié par

son fils Paul sous le titre « Evêché et ville de Kemper, documents inédits ».

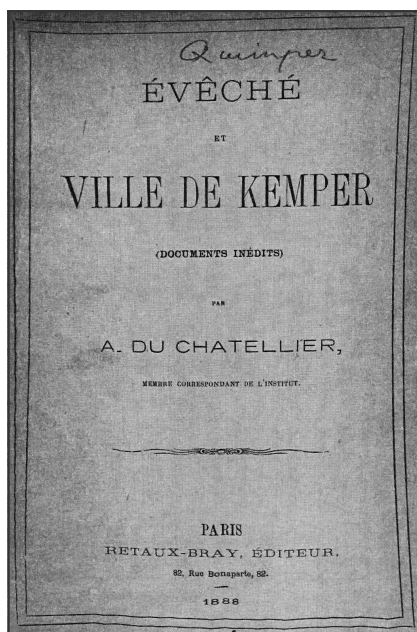
Il y est mentionné des fourches « patibulaires [9] à quatre post de pierre, situés au haut d'une montagne proche du village de Kerelan, près le manoir du Cleuziou », c'est-à-dire quatre piliers de pierres reliés par des traverses en

bois auxquelles étaient suspendus les condamnés à mort exposés à la vue des passants.



Aquarelle 18^e siècle, gibet à deux poteaux

- [1] Document des Archives Départementales du Finistère (cote 18 L 16) relevé par Pierrick Chuto, auteur de l'ouvrage d'histoire régionale « Le maître de Guengat, "Mestr Gwengad" » (L'emprise d'un maire en Basse-Bretagne au XIX^e siècle).
- [2] Cf. aveux pour Kerelan en Lanniron de 1489 à 1670 au titre des Régaires de Quimper : « Aveux épiscopaux et abbatiaux ».
- [3] Il est vraisemblable qu'au 14^e siècle la propriété de Kerelan, avant son rattachement à Lanniron, soit déclaré comme "Keralen en Ergué-Gabéric" : « 1389 - Acquêts de terres de chanoine à Keralen en Ergué-Gabéric ».
- [4] Louis-Alexandre Expilly de La Poipe, recteur de Saint-Martin-des-Champs, élu député du clergé du Léon en août 1788, préside à l'Assemblée Constituante la commission qui promulguera la constitution civile du clergé. Il sera le premier évêque constitutionnel du Finistère (de 1790 à 1794), sacré par Talleyrand à Paris, mais guillotiné le 22 mai 1794.
- [5] L'abbé lorientais Gomaire était secrétaire d'Expilly, évêque constitutionnel de Quimper, il est élu membre du Directoire du département du Finistère, puis député à la Convention. Il fait l'objet de soupçons de comportement de "fouilleur de filles". Source : Louis Le Guennec, Histoire de Quimper et son canton, p. 76 et 336.
- [6] M. Bourbriat était le recteur de St-Sauveur ; il habitait à la poste aux chevaux. Source : Louis Le Guennec, Histoire de Quimper et son canton, p. 279.
- [7] Armand René du Chatellier, né à Quimper le 7 avril 1797, décédé en 1885 au château de Kernuz en Pont-l'Abbé, fut un archéologue et historien breton. Il fonda l'"Association bretonne" et le journal "Le Quimperois". Propriétaire châtelain de Kernuz, il fut aussi maire de Pont-l'Abbé de 1874 à 1877.
- [8] Les papiers anciens du fonds Kernuz ont intégré le classement des Archives de Quimper, notamment le fonds G. Mais l'aveu de Guillaume Le Prestre n'a pas été retrouvé à ce jour. Par contre sous la cote 1 G 364 (ex 100 J 164) on retrouve dans les aveux de l'évêque François de Coëtlogon en 1682 le texte de déclaration des fourches patibulaires de Kerelan.



par pendaison.

L'aveu de l'évêque indique également la mention de « justiciars », termes qui n'est pas explicite et pour lequel nous n'avons pas d'explications. La terre au-dessus de la ferme de Kerelan était connue sous le nom de Justicou ou Parc ar Justizou (document de 1644 [11]). Louis Le Guennec mentionne l'existence des restes des piliers des patibulaires de Kerelan comme suit : « à l'entrée de l'enclos, les débris de deux piliers ronds en granit provenant du gibet de la juridiction des Regaires, qui s'élevait à côté, sur le tertre des justices, au-dessus du moulin de St-Denis. ».

Le chanoine Jean-Marie Abgrall, dans son livre « En vélo autour de Quimper », évoque les lieux : « Après avoir repassé à Squvidan et à Kerellan, tout en haut de la côte, quinze pas avant d'arriver sur la grand'route de Quimper, franchissons la barrière qui est à notre droite, tout contre le mur d'enclos de la ferme, et pénétrons sur ce monticule tout planté d'arbres. Allons jusqu'au sommet du tertre, qu'on appelle ar Justicou, parce que là autrefois étaient dressés les poteaux de justice d'une juridiction quelconque. ».

Pas si quelconque que cela, car rappelons que les patibulaires de Kerelan étaient sur quatre poteaux et relevaient de la seigneurie épiscopale de Quimper. Les gibets à 4 piliers n'appartenaient qu'aux barons ou vicomtes, alors qu'un simple seigneur de Haute Justice ne disposait que de deux poteaux. Ainsi dans les documents anciens, la « montagne de Lestonan » est déclarée comme hébergeant une justice à « deux

potz » appartenant aux seigneurs voisins de Lezergué. Les « quatre posts » de Kerelan avaient une emprise plus importante.

TRANSCRIPTION DU DOCUMENT D'AVEU

Transcription partielle de l'aveu :

« Cognoist et confesse le dict seigneur évesque tenir sous sa dicte majesté, à foy et hommage et à devoir de prières seulement, en fief amorty, son palais épiscopal avec sa cour et jardin, (...) justiciaire et patibulaires à quatre post de pierre, situés au haut d'une montagne estant proche du village de Kerelun, près le manoir du Cluziou et sur le chemin quy mène de la dite ville de Kemper à Coray [12] ; droit de marché qui se tient de tout temps dans la dicte ville de Kemper, le mercredy et samedy, aux droits de mesures ; droit de potence et gibet en la dicte ville, et tous droits honorifiques dans son église cathédrale et autres églises existantes dans son fief. »



Fourches sur colline, Planeten Bilder

Ces patibulaires [9], sous la juridiction de l'évêque de Quimper de 1614 à 1640, en l'occurrence Guillaume Le Prestre, seigneur de Lezonnet [10], étaient placées à l'extérieur de la ville de Quimper, sur les hauteurs entre Kerelan et Cleuyou (actuellement le quartier du Rouillen), à l'entrée ouest de la paroisse d'Ergué-Gabéric. Ces terres étaient rattachées à cette époque, aux 16 et 17e siècles, à la paroisse de Lanniron, avant de dépendre ensuite d'Ergué-Armel, puis enfin à la Révolution d'être englobé dans le territoire de la commune d'Ergué-Gabéric [cf article précédent].

Les patibulaires [9] n'étaient pas systématiquement le lieu d'exécution de toutes les sentences, mais celui où les corps des pendus étaient suspendus jusqu'à décomposition des cadavres pour impressionner les populations. Le document indique par ailleurs des « droit de potence et gibet en la dicte ville » de Quimper où avaient aussi lieu des exécutions

[9] Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierres au haut desquelles il y a une traverse à laquelle les condamnés à la mort sont attachés pour être étranglés, où, après avoir été suppliciés, ils sont exposés à la vue des passants. Elles ne servent donc qu'aux supplices capitaux, dont les exécutions ne se faisaient autrefois que hors les villes. Seul le seigneur Haut Justicier a le droit d'avoir des fourches patibulaires (ou gibets), puisqu'il a le droit de condamner un criminel à mort. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir. Les simples seigneurs Hauts Justiciers n'ont ordinairement le droit d'avoir que des fourches patibulaires à 2 piliers, s'ils ne sont fondés en titre ou possession immémoriale. Les fourches à 3 piliers n'appartiennent de droit qu'aux seigneurs châtelains; celles à 4 piliers n'appartiennent qu'aux barons ou Vicomtes; celles à 6 piliers n'appartiennent qu'aux Comtes. Source : "La justice seigneuriale et les droits seigneuriaux" de Claude-Joseph de Ferrière.

[10] Guillaume Le Prestre, seigneur de Lézonnet, né en 1587 à Concarneau et mort en 1640 à Scaer, fut évêque de Cornouaille de 1614 à 1640.

[11] Document d'archives mentionnant le "Parc ar Justizou" : « 1644 - Déclaration des terres à Kerhellan par Mathieu Seznez et François Guillou ».

[12] Note d'Armand du Chatellier : Ces patibulaires étaient distinctes de ceux de la juridiction royale qui étaient placés au mont Fru-gy (aveu de Cyrienne de Rohan du 6 may 1542).

Jean-Marie Déguignet, Napoléon 1er et le soleil d'Austerlitz

Yann-Mari Deguignet, Napoleon Kozh hag an Heol en Austerlitz

Les cahiers des Mémoires du Paysan bas-breton se terminent par ce post-scriptum : « Cent ans juste après que le soleil d'Austerlitz vint obscurcir le monde ». Que pensait Déguignet de cette bataille d'Austerlitz et plus généralement de ce Napoléon qu'il surnommait « le vieux » [1] ?

L'HOMME AU PETIT CHAPEAU

Tout écolier français n'est pas sans savoir que Napoléon 1er remporta la bataille d'Austerlitz sur les armées Austro-Russes le 2 décembre 1805. Mais pourquoi ce soleil : après des heures de combat, à l'aube il y avait encore du brouillard sur le plateau de Pratzen-Austerlitz ; mais juste avant l'assaut définitif, le soleil parut et inonda de clarté ce vaste champ de bataille et cela revigora les soldats français pour la charge finale à l'arme blanche dans les rangs russes.

Sept ans après, en 1812, la Grande Armée avancée dans l'intérieur du territoire russe, s'engagea dans une grande bataille au bord de la Moskova. Le ciel était complètement bouché quand tout à coup, le soleil apparut. Avec beaucoup d'à-propos, Napoléon rédigea un ordre du jour lu aux troupes quelques minutes avant le début du combat : « Voilà le soleil d'Austerlitz ! » lançait-il afin de galvaniser ses hommes et les pousser à rééditer leur exploit de 1805. Mais ce jour-là les pertes humaines furent aussi lourdes dans les deux camps et la victoire nullement décisive.

Jean-Marie Déguignet fait le même parallèle quand il évoque ce qu'il voit le 8 septembre 1855 lors de l'assaut final de Malakoff



[2] qui conclut le siège de Sébastopol : « Ce jour-là il n'y avait pas la moindre petite fumée. Et le soleil, quoique n'étant pas celui d'Austerlitz, s'élevait très brillant à l'horizon. »

Dans ses Mémoires Jean-Marie Déguignet fait le bilan des actions de celui qu'il appelle « le vieux, l'homme au petit chapeau, le grand bandit » :

► Il est encore omniprésent dans les esprits et qualifié de vieux [1] ou de grand, en opposition de stature et de caractère par rapport à son neveu Napoléon III, surnommé quant à lui le petit. Il est considéré comme le responsable de pratiques militaires inhumaines qui perdurent encore 50, 70 ans après, et dont Jean-Marie Déguignet est témoin.

► Il est le sujet de nombreuses légendes surnaturelles dont les âmes celtiques raffolent : les vieux soldats bretons l'ont vu traverser les airs avec son cheval blanc pour aller voir la position de l'ennemi, ou alors lutter dans les airs contre un ange au-dessus de la ville même, et finir par être précipité dans les flammes, ou enfin écarter les navires anglais pour s'ouvrir un passage dans le port du Caire.

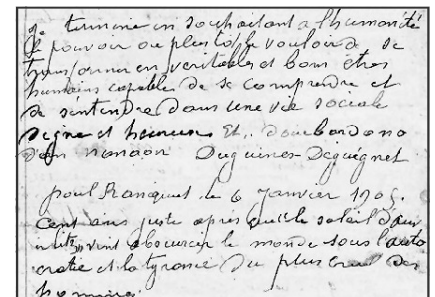
► Il est le destructeur des peuples, des rois et des empires, le plus cruel des hommes, dévas-

tant, pillant, volant et assassinant tout sur son passage, et ne laissa après lui que des traînées de sang humain, la désolation et la misère. Selon Déguignet, seule la campagne d'Italie était justifiée, toutes les autres campagnes constituant des désastres humanitaires.

► Il est un des personnages de l'Histoire de France des quatre derniers siècles qui se sont emparé par surprise de la France par une manipulation et tromperie : Charles VI avec l'aide d'une paysanne de Lorraine, Henri IV avec une prière et une communion, Napoléon 1er avec une troupe de grenadiers en Italie et Napoléon III avec l'intervention de soldats chasseurs à pied.

UN HYMNE HUMANITAIRE

Le mot de fin des cahiers des Mémoires du paysan bas-breton constitue un véritable hymne au bon sens humanitaire qu'il oppose à la barbarie Napoléonienne.



[1] Napoléon le vieux : Napoleon kozh en breton (Napoléon 1er).

[2] La tour Malakoff fut érigée au sommet d'une colline face aux remparts pour défendre la ville de Sébastopol contre une éventuelle attaque des Anglais et des Français nouvellement alliés, au début des années 1850. On lui donna le nom d'un ancien capitaine russe dont le souvenir restait attaché au lieu, Vladimir Malakhov. Le 8 septembre 1855, lors de la bataille de Malakoff, la redoute tombe aux mains des Français, dirigés par le maréchal Patrice de Mac-Mahon, devenu célèbre notamment pour cette victoire au cours de laquelle il prononça son fameux « J'y suis ! J'y reste ! », entraînant la chute de la ville.

« Je termine en souhaitant à l'humanité le pouvoir ou plutôt le vouloir de se transformer en véritables et bons êtres humains, capables de se comprendre et de s'entendre dans une vie sociale digne et heureuse. Et ... Doue bardono d'an Nanaon [3].

- Duguines - Déguignet.

Poul Raniguet [4], le 6 Janvier 1905.

Cent ans juste après que « le soleil d'Austerlitz » vint obscurcir le monde sous l'autocratie et la tyrannie du plus cruel des hommes. »

ASSAUT FINAL DE SEBASTOPOL

Jean-Marie Déguignet est un témoin de cet assaut historique, en marchant avec son bataillon il voit cette tour Malakoff, et il entend la clameur des soldats français qui saluent leurs compatriotes qui ont réussi à planter le drapeau français à son sommet.

« Nous recevons enfin l'ordre de marcher vers les tranchées par bataillon et par le flanc droit. Nous traversâmes un ravin, où nous marchions que sur des bombes et des boulets, puis arrivâmes sur un plateau d'où nous voyions la rade, les forts, les bastions, la ville en ruine et enfin cette fameuse tour Malakoff [2], qui n'était qu'un mamelon hérissé de pièces de canon qui vomissaient la mort tout alentour. Les quelques vieux soldats de notre compagnie, qui étaient là depuis quelque temps, disaient qu'ils n'avaient jamais vu cela aussi distinctement qu'en ce moment, pour la raison qu'ils les avaient toujours vus couverts de fumée, tandis que ce jour-là il n'y avait pas la moindre petite fumée. Et le soleil, quoique n'étant pas celui d'Austerlitz, s'élevait très brillant à l'horizon.

(...)

Tout à coup, un hurra formidable retentit, poussé à la fois par des milliers de poitrines françaises, anglaises, piémontaises, et aussi par tous les civils qui se trouvaient là-haut près du télégraphe. On venait de voir le drapeau tricolore flotter au sommet de la tour Malakoff [2]. »



[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Déguignet]

Eloge du français du Grand Siècle par le breton Guy Autret *Meuleudi ar Galleg gant ur skrivagner breton e 1638*

C'est une belle et riche lettre datée du 8 février 1638 écrite par le gentilhomme gabérisois Guy Autret à l'adresse de Pierre d'Hozier qui est à l'origine de cette chronique sur la conception que pouvait exprimer un bas-breton sur les lettres françaises.

À tel point que l'écriture de Guy Autret et son contenu hautement culturel constitue incontestablement une pièce de notre patrimoine communal. À quand donc une place, une rue [5] ou un monument en hommage à notre aimable érudit qui, avec d'autres grands épistoliers du 17^e siècle,

a participé à la réforme de la langue française ?

CORRESPONDANT DE LA GAZETTE

La lettre qui nous intéresse a été transcrite par le comte de Rosmorduc : cf le texte complet de la « Lettre VI » sur le site Grand-Terrier.net. Elle fait partie des nombreuses missives que Guy Autret envoyait de son refuge de Lezergué à son ami Pierre d'Hozier avec qui il partageait la passion des recherches généalogiques.

Pierre d'Hozier était également une cheville ouvrière de la rédaction de la Gazette fondée en 1631

par Théophraste Renaudot. Si Guy Autret contribua également directement à la Gazette, dans ces lettres il donnait des nouvelles régionales à Pierre d'Hozier aux fins d'y enrichir indirectement les articles politiques et diplomatiques.



[3] *Doue e bardono d'an Anaon* : Dieu pardonnera aux trépassés.

[4] *Poull ar ranigued* : la mare aux grenouilles. Poul-ar-Raniguet en Ergué-Amel, a priori au n° 3, où Jean-Marie Déguignet déménage avec sa femme en 1887, dans un appartement qu'il qualifie de grenier. C'est là que ses enfants lui sont retirés et qu'il commence à rédiger ses mémoires. Après un passage au 17 bis rue du Pont Firmin, il reviendra en 1903 dans son grenier pour achever la deuxième édition de ses cahiers.

[5] Une rue Guy Autret dans la Zone Industrielle de l'Hippodrome fut inaugurée par la ville de Quimper il y a quelques années déjà. Du fait que cette personnalité avait élu domicile à Lezergué, on pourrait regretter l'absence de rue commémorative en Ergué-Gabéric.

Dans la lettre de février 1638 il écrit son admiration : « *Votre génie a un ascendant absolu sur le mien et je n'ai jamais d'objections à proposer sur les matières que vous avez résolues, vous êtes mon Pythagore et je crois payer de bonne raison lors que je cite votre autorité, vous êtes capable de me persuader que le Roi n'est pas en la Cour et que le Danube passe au Pont-Neuf* ».

Et à propos de la dédicace de son ami en introduction de l'Histoire de Bretagne avec les Chroniques des Maisons de Vitré et de Lava, par Pierre Le Baud [1], il n'est pas avare de compliments : « *Je vous assure que cet ouvrage est fort accompli et que vous avez fait une belle tête à une vieille antique, je n'ai jamais rien lu de plus éloquent et mieux ordonné que votre épître dédicatoire* » ; « *J'admire et approuve votre travail, mais avec ce déplaisir que vous ne nous laissez plus rien à dire ni à faire* ».

JEAN-LOUIS GUEZ DE BALZAC

Dans cette même « Lettre VI », Guy Autret amène des arguments contradictoires aux positions de son ami Pierre d'Hozier : « *Je ne puis revenir de l'étonnement dans lequel vous m'avez jeté touchant Mr de Balzac* » ; « *Néanmoins votre rhétorique n'est pas encore assez puissante pour imprimer en mon imagination que mes écrits puissent égaler en aucune proportion ceux de Mr de Balzac* ».

Qui est ce Mr de Balzac ? Jean-Louis du Guez de Balzac (1597-1654) n'est aucunement apparenté à Honoré de Balzac (1799-1850). Surnommé « *le restaura-*



teur de la langue française », il est l'un des écrivains français du Grand Siècle qui a le plus contribué à réformer la langue française. Il peut donc à bon droit être crédité d'avoir réalisé pour la prose une réforme parallèle à celle de Malherbe pour la poésie. Mais sa grande vanité et son goût prononcé pour la recherche du style au détriment de la substance lui valurent des critiques et un rejet de intelligentsia parisienne.

Guy Autret écrit quant à lui : « *Je veux prendre place au banc des avocats et défendre de toute la force de ma raison la cause de Mr de Balzac* » ; « *J'avoue bien qu'il usurpe des mots nouveaux, qui ne sont pas encore dans le dictionnaire, mais on m'accordera aussi qu'il en use assez rarement et, au pis faire, la bonté d'une pensée doit faire excuser la liberté d'une parole* ».

Et pour le défaut de vanité, voici comment le breton présente élégamment les choses : « *Il n'y a personne qui n'ait son péché original et qui ne travaille à surmonter les défauts de la nature, malaisément trouverez vous un Allemand sobre, un Espagnol ivrogne, un Normand fidèle, un Bre-*

ton sans courage, un Manceau sans finesse, un Provençal sans esprit et un Gascon sans vanité. Pourquoi veut-on que Mr de Balzac ait toutes les bonnes parties d'un Gascon sans se ressentir de ses défauts ? »

LE JÉSUITE NICOLAS CAUSSIN

Dans la « Lettre de février 1638, Guy Autret n'apporte pas le même soutien au père jésuite Nicolas Caussin [2], son voisin exilé à Quimper de 1638 à 1643. C'est le 26 décembre 1637 que les lecteurs de la Gazette apprirent que « *Le père Caussin a été dispensé de sa Majesté de ne plus la confesser à l'avenir* ».

Même si quelques rumeurs de la discorde entre le confesseur du roi et le ministre de celui-ci, M. le cardinal Richelieu, couraient déjà dans Paris, cette nouvelle fit scandale. Son exil imposé à Quimper va donner à Jean de La Fontaine la matière pour sa fable du Chartier embourbé : « *C'était à la campagne près d'un certain canton de la basse Bretagne, Appelé Quimper-Corentin. On sait assez que le Destin adresse là les gens quand il veut qu'on enrage : Dieu nous préserve du voyage !* ».

À son retour d'exil, Nicolas Caussin a décrit son triste sort en des termes peu avenants pour les Quimpérois [3] :

► « *J'ai été comme dégradé, livré par mes frères, envoyé dans un exil très rude, parmi des barbares, et aux extrémités de la France [dans] le lieu le plus rude et le plus fâcheux qu'on puisse imaginer* »,

[1] Pierre Le Baud, né un peu avant 1450, mort le 29 septembre 1505 à Laval, aumônier de Guy XV de Laval, puis de la célèbre Anne de Bretagne, historien de la Bretagne. Il a écrit deux histoires de Bretagne. La première, « la Compillation des cronicques et ystoires des Bretons », est achevée en 1480. La seconde, la « Cronique des roys et princes de Bretagne armoricane » a été rédigée en 1498 à la demande d'Anne de Bretagne. Elle nous est connue par trois copies manuscrites, mais c'est peut-être une quatrième qui a servi de base à l'édition publiée en 1638, par d'Hozier, sous le titre « Histoire de Bretagne Avec les Chroniques Des Maisons de Vitré Et de Laval ».

[2] Nicolas Caussin est un jésuite français né à Troyes en 1583 et mort en 1651. Il se fit une réputation comme prédicateur, et devint confesseur de Louis XIII; il fut exilé pour avoir pris parti pour la reine-mère. Il a écrit : la Cour sainte, De Eloquentia sacra et humana, Tragœdix sacrée, une Apologie des Jésuites [1644], Le buisson ardent [1648], Traicté de la Conduite Spirituelle selon l'esprit du B. François de Sales, Évêque et Prince de Genève [1637].

[3] Cité par Fanch Morvannou, « Bas-breton et Basse Bretagne au Grand Siècle », dans Bretagne et Lumières. Mélanges offerts à Monsieur le Professeur Jean Balcou, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2001, p. 69-70 ; et par Joël Cornette, conférence « La France et la Bretagne : mille ans de malentendu », 2008, Paris.

► Ainsi relégué « à la dernière maison de la province », il ne voit que « déserts et rochers ».,

► La population quimpéroise « articule on ne sait quels sons barbares plutôt qu'elle ne parle. »

A la lecture des citations ci-dessus, on comprend mieux le ton ironique qu'utilise Guy Autret pour présenter son contemporain : « Je ne puis nier que notre langage m'escorge la lue et que dans nos îles il ne se trouve des demi sauvages, aussi nous a-t-on envoyé le père Caussin, comme si l'on avait voulu reléguer parmi les Hurons ou les Iroquois, mais j'espère qu'à son retour à Paris il pourra publier que le navire qui le portait en exil a fait naufrage dans le Pérou ou aux îles fortunées. ».



TERMES BRETONS NOURRICIERS

Dans sa lettre de 1638, Guy Autret ne se range pas parmi les professionnels de l'éloquence comme Guez de Balzac ou Nicolas Caussin : « Je ne suis point éloquent, ni ne me pique point de l'être ».

Il semble même revendiquer une identité bretonne : « Si l'on me chicane sur quelques termes de Landerneau que j'ai encore retenus de ma nourrice, je ne suis pas résolu d'en former une querelle, ni de jeter mon gage de bataille, ce n'est pas une injure de porter les marques d'enfant légitime et je n'ai garde de désavouer un pays où ma naissance ne fait fond d'une pension mieux assurée que celles des historiographes de la Cour et que je reçois sans brevet ni sollicitation. ».

Avec ses interlocuteurs français, Guy Autret utilisait peut-être des formulations locales, mais la langue bretonne n'y apparaissait généralement pas. Savait-il et parlait-il le breton ? En fait au détour des lettres qu'il envoyait à ses proches, on se rend compte qu'il maîtrisait la langue en vigueur dans son pays. Ainsi, et pour preuve, dans une lettre écrite en 1641 à son cousin Jacques du Haffond, il émaille l'un de ses post-scriptum d'un : « Ma gourhemennou dam moezrep Louisa » (Mes compliments à ma tante Louise) : cf transcription de Da-

niel Bernard « Lettre 2 - BSAF 1940 » sur GrandTerrier.net.

Et chose attendrissante, l'épistolier breton a introduit au fil des années un cadeau annuel pour son ami parisien sous la forme de quelques mottes de beurre produit en Bretagne, en lui attribuant carrément dans la lettre de 1638 le rôle de muse : « Vous recevrez encore par ordinaire ma rente quadragésimale, la quelle je vous constitue de bon cœur durant ma vie, j'écris à Rennes pour que l'on fasse cette dépêche et si mon ordre est bien exécuté, les pots ne seront pas vides, vous n'avez chatouillé le cœur par vos éloges et je veux greffer le votre par mon beurre, en attendant que ma muse trouve l'occasion de prendre sa revanche et de publier par toute la France que je suis, Monsieur, votre très humble et très obligé confrère et serviteur. ».

Et là encore, quand il s'agit d'histoire et de généalogie, réapparaît la fierté d'appartenance au pays breton : « En peu de discours vous faites remarquer les circonstances qui rendent sa maison la plus illustre et mieux marquée de notre province. Tous ceux qui ont des yeux et de la raison vous doivent des louanges et tous les Bretons en général une reconnaissance éternelle comme au restaurateur de leurs antiquités. ».

[cf. article complet sur le site GrandTerrier.net en rubrique Fonds d'archives]

Séparation conflictuelle des Églises et de l'État à Ergué-Gabéric Reuz vraz etre an Iliz hag ar Republik en Erge-Vras

Par le biais de trois documents, on a réuni ici les deux visions du conflit qui opposa chez nous et dans toute la France les partisans et les opposants de la Séparation des Églises et de l'État (loi votée en 1905), c'est-à-dire les Républicains d'une part, et les Conservateurs Catholiques d'autre part.

Un document pour le camp des

Conservateurs : il s'agit d'un tract "anonyme" daté de 1884 écrit en breton, dans lequel « Yan ar Peoc'h » [1] explique pourquoi il ne faut pas voter pour le candidat républicain Louis Guyader

Deux documents pour les Républicains : le premier, daté de 1900, est une lettre du républicain Louis Guyader de Squididan au préfet Henri Collignon pour le déclassement du recteur gabéri-

cois Jean Hascoët en raison de sa mauvaise conduite. Dans le deuxième document de 1904, le préfet se plaint à l'évêque du comportement de son vicaire gabéricois, François Nicolas, lequel a invectivé dans son sermon dominical un paroissien, présent dans l'église, en l'accusant d'avoir déconseillé aux jeunes conscrits de suivre une retraite religieuse organisée pour eux.

[1] Yann ar Peoc'h : Jean de La Paix ».

Pour les élections municipales de 1883-84, la bataille fut rude entre les conservateurs et les républicains. Pour preuve ce tract virulent [2] écrit en breton avec sa traduction ci-dessus (et le texte en breton moderne sur le site).

Le tract signé du pseudonyme « Jean de la Paix » [1], explique pourquoi, bien qu'ayant voté pour Louis Skividan [3] la fois dernière, il ne votera pas cette fois-ci pour la tête de liste de l'opposition républicaine, qui en l'occurrence était Louis Guyader [3], domicilié à Squividan.

Le 18 mai 1884 le maire [4] élu sera le chef de file des conservateurs, Hervé le Roux de Mélenec, lequel conservera son titre jusqu'en 1906.

Traduction française

Aux Gars du Grand Ergué,

La dernière fois qu'il y a eu une élection, j'ai voté pour Louis Squividan [3] et pour sa liste. Je ne les accuse pas de ne pas avoir cherché à conduire les affaires de la paroisse, mais après tout, chacun a le droit de présenter au marché sa marchandise, même si elle est de mauvaise qualité ; mais on ne peut forcer personne à acheter.

La dernière fois donc, j'ai voté pour Louis Squividan [3] et sa liste : cette fois-ci je ne voterai pas pour eux, et voici donc pourquoi :

Actuellement les gens de la paroisse avaient commencé à redevenir amis : nous avions oublié nos petites disputes de l'an passé. On a vu des repas de fête dans lesquels les gens des deux listes étaient rassemblés autour d'une partie de cartes ou de quilles, sans dissension ni fâcherie.

Et maintenant ?

Louis Squividan [3] est venu avec sa liste pour ré-ouvrir la plaie qui était quasiment

guérie ! Pour empêcher que ne se produise un tel coup dur, j'invite tous mes amis à donner aux cinq qui sont à la tête de ce tumulte et à ceux qui les suivent, une leçon à laquelle ils ne songent pas, en votant pour notre vieux Maire [4] et pour sa liste.

Les ennemis de la paix vous promettent toutes sortes de belles choses, même peut-être construire un port maritime à Ergué-Gabéric, avec un douanier et un "chef de gare". Ce sont de belles promesses, mais

promettre et tenir c'est bien deux choses différentes.

Ne donnez pas raison à l'un ou l'autre, votez tous pour le Maire [4] et vous ne serez pas déçus.

JEAN DE LA PAIX

Quimper, imprimé à la maison De Kerangal [5].

Potred an Ergue-Vras,

Ar vech divea oa bet Election, me am boa votet evit Louis Squividan hag he listen. Ne damallan ket anezo da vea clasquet condui afferion ar barrez, rac goude tout, pep hini en deus droit da bresenti, er marc'hat, he varc'hadourez, neus fors pe ger fall qualite e ve ; mes ne hell ket forci den d'he brena.

Ar vech divea eta am boa votet evit Louis Squividan hag e listen : en dro-ma, avat, ne votin ket evito, ha cetu ama perac :

Brema oa commancet adarre tud ar barrez da vea amezeien : disonet hon doa an tamig dispac'h oa bet etrezo ar bloaz passet. Guelet so bet fricoiou e pere e veze amezeien an diou listen ober assemblez eur barti cartou pe eur barti quillou, heb disansion na facheri ebet.

Ha brema ?

Deut eo Louis Squividan gant he listen da zigor ar gouli oa quasi pare ! Evit ampech na c'hoarvefe mui eur seurt taol, me ho ped tout, va mignoned, da roi d'ar *bemp* a so ar penn-caos eus ar freuz ha dar re a heul anezo, eur gentel ha ne sisonjfen ket anezi, en eur voti evit hor Mear coz hag evit he listen.

Enebourien ar peoc'h a brometto deoc'h peb seurt traou caër, memez martreze d'ober eur porz-mor en Ergue-Vras, gant eur maltoutier hag eur chef de gare. Promessaou caër a reont, mes prometti ha delc'her so daou, ha daou zra dis-henvel.

Ne gredfoc'h ket anezo hag o pezo reson, voti a raffoc'h-tout a bez evit ar mear ha no pezo ket a geuz.

Yan AR PEOC'H.

[2] Document conservé aux Archives Départementales du Finistère, cote 3 M 495..

[3] Louis Guyader, alias Louis Squividan, est né le 10.02.1842 à Ergué Armel, marié à Jeanne Laurent en 1871, décédé le 25.04.1920 à Squividan en Ergué-Gabéric. Il est cultivateur à Squividan, et en 1871-72 il est aussi déclaré comme marchand de bois. En 1884 et en 1892 il se présente sans succès aux élections municipales comme tête de liste du parti républicain.

[4] Le maire, qualifié de vieux (« hor Maer kozh »), est vraisemblablement Hervé Le Roux, élu maire aux élections en 1884, après avoir remplacé en 1882 son prédécesseur Jean Mahé qui était décédé.

[5] La maison De Kerangal (« ti De Kerangal ») était l'atelier de typographie d'Arsène de Kérangal, imprimeur de l'Evêché. D'une famille originaire des Côtes d'Armor, à 31 ans Arsène de Kérangal épousa en 1858 Mademoiselle Darnajou, fille d'un riche négociant en vins quimpérois. Il était alors employé aux Contributions indirectes. En 1862, Eugène Blot lui vendit son imprimerie. Abandonnant sa situation de fonctionnaire, De Kerangal devint alors rédacteur en chef des revues imprimées, notamment « L'Impartial du Finistère », journal fondé en 1846. Comme ses prédécesseurs, il devint l'imprimeur officiel du diocèse, « mouler an aotrou'n eskop ». L'évêque, Monseigneur Sergent, lui confia en 1866 l'impression de la revue intitulée « Feiz ha Breiz » (« Foi et Bretagne »), destinée à une large diffusion, dans l'ensemble du Finistère. Sous la Troisième République, Arsène de Kerangal se rangea dans le camp des catholiques et royalistes convaincus. Il imprima une quantité énorme d'ouvrages de dévotion, catéchismes, cantiques, vies de saints, missels et de nombreux tracts en faveur de la monarchie. Toute sa vie, il lutta contre les idées des anti-cléricaux. Il céda son affaire à son fils aîné, pour assurer la continuité de l'entreprise, déjà vieille de plus de deux siècles.

LE RECTEUR DÉNONCÉ EN PRÉFECTURE

Le document non daté [6] - mais on peut avancer par déduction la date du 15 février 1900 - est conservé aux Archives Départementales du Finistère en série V - Cultes (1800-1906), cote I V 117, dans la chemise du "recteur Hascoët" qui ne contient que ce document. La lettre de demande de déclassement du recteur est signée par Louis Guyader [3] de Squvidan, Jean-Louis Le Roux [7] de Lezouanac'h et Pierre Le Roux [8] de Kernaon. Elle est adressée au préfet Henri Collignon [9].

Le prêtre, cible de cette dénonciation, est Jean Hascoët, recteur d'Ergué-Gabéric de 1897 à 1908. Son projet d'école primaire des filles « Notre-Dame de Kerdévot » a vu le jour au Bourg en 1898. Il est accusé de pressuriser les familles pour qu'elles inscrivent leurs filles dans son école privée. Les trois républicains adressent leur requête en début 1900, alors que le nouvel évêque Dubillard [10] nommé en décembre 1899, fera son entrée solennelle à Quimper le 29 mars.

Ils voudraient profiter de cette fin de période d'interrègne après le mandat de Mgr Valteau décédé en 1898, pendant laquelle le vicaire général Emile Fleiter [11]

n'aurait pas contester l'exclusion du recteur d'Ergué-Gabéric et l'arrêt de ses traitements [12]. Louis Guyader sera convoqué par le préfet [9] le 17 février ou le 17 mars 1900 (ces deux jours étant des samedis).

Dans leur lettre au préfet, les 3 compères républicains s'expriment sans détour : « *Sachant l'intérêt que vous portez au développement du parti républicain, je prends la liberté de vous informer que c'est le moment de supprimer le traitement [12] de notre recteur pour toutes les pressions qu'il a exercées sur les parents à l'effet de remplir son école de sœurs.* »

Le recteur ne fut débarqué ni par le préfet, ni par les autorités épiscopales. Il était au presbytère d'Ergué-Gabéric lorsqu'en 1902 l'école fut fermée car les sœurs religieuses étaient des Filles du St-Esprit de St-Brieuc et cette congrégation des Sœurs blanches était l'objet d'un décret d'expulsion. Il assistera à la réouverture de l'école et restera en fonction à Ergué-Gabéric jusqu'à l'heure de sa mort en 1908.

LE PREFET SE PLAINT DU VICAIRE

Lettre du préfet [9] à l'évêque [10] datée du 9 novembre 1904 et conservée aux Archives Départementales sous la cote 1 V 135,

et citée dans le livre « La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le Finistère » de Jean-Paul Yves Le Goff (page 86).

Où le vicaire François Nicolas [13] s'emporte et dans son sermon accuse un dénommé Balès d'avoir déconseillé aux jeunes conscrits de suivre une retraite religieuse organisée pour eux : « *Défiez-vous de lui et n'écoutez pas ses conseils. Il veut empêcher les jeunes gens d'assister à la retraite ; de même qu'il détourne les familles d'envoyer les enfants aux écoles chrétiennes. (...) Cet homme est un damné. Prions pour lui.* »

Cette lettre est une représentation symbolique du climat qui régnait en ces années troublées par l'introduction de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Le préfet rapporte à l'évêque la violence des propos du vicaire pendant son sermon en pleine messe. Ce dernier invective un paroissien qui avait sans doute une conviction proche des Républicains qui voulaient limiter les pouvoirs de l'Eglise. Cette affaire fut l'objet de plaintes et pétitions signées des opposants et des partisans du vicaire et de plusieurs procès-verbaux de témoignages enregistrés en bonne et due forme.

[cf. articles complets sur le site Grand-Terrier.net en rubriques Breton et Fonds d'archives]

[6] Document découvert par Pierrick Chuto, auteur de l'ouvrage d'histoire régionale « Le maître de Guengat, "Mestr Gwengad" » (L'emprise d'un maire en Basse-Bretagne au XIXe siècle).

[7] Jean-Louis Le Roux est né le 18 février 1855 à Lesvouanarc'h, décédé le 29 janvier 1930 au Bourg. Son père Joseph Le Roux et son fils Jean-Louis Le Roux furent maires d'Ergué-Gabéric respectivement en 1862-1881 et en 1925-1929.

[8] Pierre Le Roux est né le 20 juillet 1862 à Kernaon en Ergué-Gabéric, et décédé en 1919.

[9] Henri Collignon était au Ministère de l'Intérieur et des cultes quand, en 1899, il fut nommé Préfet du Finistère du 1er novembre 1899 jusqu'en juillet 1906. Il dut quitter cette fonction en juin 1906, sous l'effet d'une sanction portée par Clémenceau à la suite des troubles sociaux survenus à Brest. A 58 ans, en 1914, il s'est porté volontaire pour la guerre et est tué au front en mars 1915. C'est lui qui a engagé les travaux de construction de la nouvelle Préfecture, boulevard Dupleix. Quand il était à Quimper la vie publique était alors sous l'emprise d'un cléricisme étroit et remuant. Né peuple et resté peuple, recherchant la société des paysans et des pêcheurs, Henri Collignon en vaillant républicain, il a œuvré auprès du clergé breton pour essayer de les convaincre d'accepter les changements. Nonobstant tous les obstacles, toutes les difficultés, il finit par s'imposer et devint populaire.

[10] François Virgile Dubillard (né le 16 février 1845 à Soye, mort le 1er décembre 1914 à Chambéry) fut un homme d'Eglise de la période de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fut ordonné prêtre à Besançon en 1869, évêque de Quimper en 1900 (nommé en décembre 1899, et sur place en mars 1900), puis archevêque de Chambéry en 1907. Il fut nommé cardinal par le pape Pie X en 1911 ; trop malade, il ne participa pas au conclave de 1914.

[11] Emile Fleiter, 1836-1913 : 1864, vicaire à Saint-Mathieu à Morlaix ; 1884, chanoine honoraire ; 1891, vicaire général ; 1911, protonotaire apostolique (A.E). Source : « LE GOFF Jean-Paul Yves - La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le Finistère ».

[12] Depuis le Concordat de 1801 les prêtres catholiques sont rémunérés par l'Etat français sous le contrôle du ministre de l'intérieur et des cultes. En échange de l'abandon des biens ecclésiastiques vendus depuis 1790, le « gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés » (article 14).

[13] François Nicolas, vicaire d'Ergué-Gabéric de 1900 à 1905.

Des champs et des villages vus du ciel en 1948 et 1971

Parcoù ha geriadennoù an Erge-vras war fotoioù aerel

Des champs à perte de vue et des hameaux minuscules, voilà à quoi ressemblait le territoire communal vu d'avion en 1948 et en 1971

MISSION AÉRIENNE DE L'IGN EN 1948

Entre 1946 et 1975 l'IGN (Institut Géographique National) a dépêché ses 14 avions B-17 sur le territoire français et d'outre-mer afin de prendre des clichés des villes et des campagnes. Pour Ergué-Gabéric une mission fut organisée en 1948 et les deux photos réalisées présentent les villages gabéris il y a plus de 60 ans dans un paysage encore très rural.

Si l'on compare la situation topographique de 1948 et celle d'aujourd'hui, on notera de nombreuses différences :

► Des quartiers non encore urbanisés : le Rouillen avec les champs des fermes de Kerelan, Kerampensal ; aucune maison entre Quélennec et Stang-Venn ; des agglomérations comme Lestonan et le Bourg regroupées autour de leurs places ...



► Des routes aux tracés différents : soit par exemple le passage au niveau faisant la liaison avec l'Eau-Blanche et Quimper [1] ou la route du Stangala qui passait à droite de la ferme de Kerelan [1] ; ou alors la route non doublée entre Lestonan et Pen-Carn et celles de Munuguic-L'hôtel et l'Hôtel à St-Joachim.

► Des zones naturelles et non industrielles : notamment le long de la route de Coray de la Salle-Verte à Parc-al-Lann ; l'usine Bolloré ne s'est pas encore étendue ni à Odet, ni à Penn-Carn-Qullihuc ; Meilh-Jet est encore

un moulin ...

► Des superficies de champs nettement plus petites : pour s'en convaincre on peut par exemple comparer les champs en 1948 et en 2010 autour des fermes de Carpont ou de Trolann.

La première photo est formée du carré délimité par le Stangala (nord-ouest), Coat-Piriou (nord-est), Moulin Pont-ar-Marc'had (sud-est) et Coutilly-Cleuyou (sud-ouest). La deuxième est un Demi-carré [2] formé par Kergoant (nord-ouest), Loch-Lae (nord-est), Moulin du Jet (sud-est) et Loqueltas (sud-ouest).

Comme les photos de 1948 couvrent une grande partie de la commune et que plus de 150 villages, lieux-dits ou hameaux y sont visibles, nous avons intégré sur GrandTerrier une facilité contrôlée de navigation à la Google avec possibilité de zoomer sur les villages.

Et pour chaque article de la rubrique « Villages » avec toponymie et localisation, on peut comparer les champs et bâtiments photographiés en 1948 avec la situation actuelle sous Google Maps.



[1] Voir article « Youenn Quillec en 1981, souvenirs des fermes du Rouillen » : " La route de la gare de Quimper passait par le pont de Coutilly et par le passage à niveau ... La garenne du moulin de Saint-Denis, c'était la route de l'Hippodrome, mais avec le pont on ne pouvait pas passer avec les charrettes ... La garenne de Kérélan faisait un plus grand virage que maintenant. "

[2] L'autre demi-carré de la photo dite orientale est formé des villages situés sur la commune d'Elliant dans sa partie ouest.

TROIS QUARTIERS VUS D'AVION EN 1971

En utilisant la même technique que celle des photos IGN, nous avons mis en consultation sur GrandTerrier.net une collection de 15 clichés en noir et blanc au-dessus des trois principaux quartiers de la commune.

Au Bourg le cimetière paraît bien isolé et éloigné, et on a l'impression qu'il manque des maisons, et qu'elles sont toutes autour de l'église paroissiale.

Lestonan est un tout petit hameau, la place paraît grande par rapport aux habitations, et les vaches du champ voisin sont très proches, au bord de l'actuelle rue du Ménez.

Au Rouillen, il reste encore des champs en 1971, bien que les résidences pavillonnaires commencent à apparaître. La construction de la voie expresse n° 165 n'est bien sûr pas encore commencée, et on peut encore comprendre Youenn Quillec [1] interviewé en 1981 : « *Avant la guerre, il n'y avait pas beaucoup de circulation au Rouillen. Sinon on n'aurait pas pu amener les vaches de l'autre côté de la route.* ».



[cf. articles complets sur le site GrandTerrier.net en rubrique Cartographie]

Papiers terriers de la seigneurie et dépendances de Kergonan *Paperioù an douar evit ar maner Kergonan hag e feurmoù*

Nous avons retranscrit un document inédit d'archives familiales sur 17 volets recto-verso, rédigés en septembre 1771, mais reprenant une déclaration datée du 18 janvier 1681. L'objet est le « *dénombrement du manoir, seigneurie et dépendances de*

Kergonnan en Ergué-Gabéric ».

UN MANOIR ET SES 30 VILLAGES

Cette déclaration était faite dans le but d'alimenter le registre du papier terrier [2] de la réformation des domaines de Bretagne à

la fin du 17^e siècle. Elle rassemble toutes les terres et villages dépendant de la seigneurie de Kergonan, pour lesquels étaient dues des rentes en nature ou en argent, soit au titre d'un domaine congéable [3], soit pour une simple ligence [4].

[2] Papier terrier, g.s.m. : registre contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790. Ces papiers fixaient les limites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre et les usages locaux.

[3] Domaine congéable, s.m. : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Les édifices y sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéer ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices. Cela comprend tout ce qui se trouve au dessus du roc nu, notamment les bâtiments, les arbres fruitiers, les fossés et talus, les moissons, les engrais.

[4] Ligence, s.f. : état de celui qui est lié à son seigneur, qui lui a engagé sa foi ; vassalité hommage lige, l'obligation de cet hommage, et, selon Ragueau, qualité d'un fief qu'on tient nuement et sans moyen d'un seigneur, en raison de quoi on devient son homme lige.

En 1681 le propriétaire et seigneur de Kergonan est Guillaume Riou du Plessis en Caudan-Lanester [5]. En 1540 le seigneur des lieux était l'écuyer François Liziard, et le volet 15 de la déclaration fait mention de l'aveu rendu à cette époque. Le volet 6 mentionne l'imposante garenne de Kergonan et en marge il est indiqué « en 1540 on la nomme Garenne de Liziard ».

On trouve aussi en volet 13 la mention d'un autre seigneur local, le sieur Guy Autret de Missirien et de Lezergué qui s'était porté acquéreur de la propriété de Kerfrès, anciennement dépendance de Kergonan, et qui est revenu en 1681 dans le giron de la seigneurie de Kergonan.

Le document est également intéressant pour le nombre important de villages gabérisiens référencés. Au total 30 villages gabérisiens [6] sont cités, répartis sur toute la commune et dont certains ont à ce jour disparu. Des annotations en marge permettent de repérer l'orthographe changeante pour certains lieux-dits : Kernotter pour Kerautret, Trefflan pour Trolan, Kernech Ergué pour Quenechhergué ou Crech Ergué, Molenec pour Mélenec ...

Pour toutes ces terres les rentes sont très variables. Elles sont payées en sols, deniers ou oboles, ou alors en nature : soit un chapon [7], soit une poule (« géline » [8] en langage de l'époque), soit un demi mouton,

ou alors en céréales mesurés en *crublées* [9] ou en *bigottées* [10]. Par rapport aux aveux de même type en Basse-Bretagne, on trouve en volet 10 une originalité de paiement pour le village de Crec'h Ergué : « dix douzaines d'anguilles », vraisemblablement pêchées dans la rivière d'Odet toute proche.

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION

18 janvier 1681

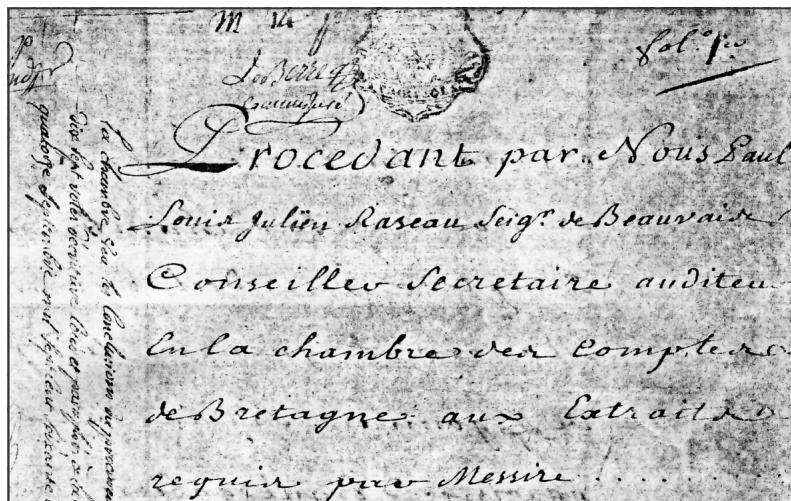
Le Berre commis juré

Procédant par nous Paul Louis Julien Raseau Seigneur de Beauvais conseiller secrétaire auditeur en la chambre des comptes de Bretagne aux extraits requis par Messire d'Escablissac chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis lieutenant des vaisseaux du Roy.

Suivant la requête présentée à la dite chambre signée de Me Fleury son procu-

reur et en vertu de notre commission du quatrième jour de septembre de la présente année mil sept cent soixante onze, nous a esté représenté par Me Bernardin Peric garde des archives de la dite chambre des comptes une déclaration du manoir, seigneurie et dépendances de Kergonnan situés en la paroisse d'Ergué gabéric évesché de Quimper, fournie à la réformation du domaine du dit Quimper par Messire Guillaume Riou Seigneur du Plessis Riou [5], datée du 18 janvier 1681. Etant aux dites archives sous la cote 76 du quatrième volume des déclarations sous le dit domaine de Quimper de la quelle le teneur en suit.

Déclaration et dénombrement du manoir, seigneurie et despendances de Kergonnan situé en la paroisse d'Egué gabéric que Messire Guillaume Riou seigneur du Plessis Riou [5] demeurant au dict lieu et manoir du Plessis Riou en la paroisse de Caudan évesché de Rennes tient et possède noblement du roy nostre Sire soubz son domaine et recepte [11] de Quimper corentin charge des debvoirs cy après déclarés que le dit seigneur du Plessis [5] fournit et présente au roy devant Messieurs les commissaires commis pour la confection du papier terrier [2] du domaine de Sa Majesté en la dicte juridiction de Quimper (...)



[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en Fonds d'archives]

- [5] Le château du Plessis (XV^{ème} siècle), situé sur la commune de Lanester, anciennement Caudan, était le siège de la seigneurie du Plessis ou du Quinquis. Propriété successive des familles Thomelin du Plessis (en 1427 et en 1464), Penhoat-Chefdubois, Launay (en 1536), Riou (en 1650), Mauduit (XVIII^{ème} siècle). Le château sera détruit pendant la guerre de 1939-1945. Il y avait autrefois une chapelle privée. Le parc a été acheté par la commune de Lanester en 1973. Il subsiste un pan de pigeonnier (XV^{ème} siècle), situé avenue du Général-de-Gaulle et dans le Parc du Plessis.
- [6] Villages et lieux-dits situés sur Ergué-Gabéric : Kergonnan, Kernotter, Parc an fanquic, Keransaux, Kerlaviou, Rouault, Kernaut, Kerveguan, Kerangouat, Trefflan, Kerderien ou Mezlou, Keranguen, Quilly bihan, Kernechergué, Stanc godet, Lehec, Kergoff, Kerbouzoul, Kerevenic, Quilly braz, Keraudan, Cutuillic, Molenec, Kerherou, Lezebel, Kerguernic, Loqueltas, Kerfrez, Quelenec, Pennenech. Un village proche sur Elliant est également cité : Quellenec (à ne pas confondre avec le Quelenec d'Ergué-Gabéric).
- [7] Chapon, s.m. : jeune coq chatré. Source : Dictionnaire du Moyen Français. Utilisé comme moyen de paiement de rentes ou redevances.
- [8] Géline, s.f. : poule (dict. Godefroy 1880). Utilisée comme moyen de paiement de rentes ou redevances.
- [9] Cruble, crublée, s.f. : mesure pour les grains ; source : dict. Godefroy 1880. Composé de deux boisseaux ; source : Revue de Bretagne, de Vendée & d'Anjou, 1861, p. 202). A Plouha la crublée de grain y représentait 2 boisseaux 1/2, d'après un aveu de 1708; et, d'après un autre de 1613, 5 crublées de froment faisaient 12 boisseaux ; source : Anciens évêchés de Bretagne, J. Geslin de Bourgogne et A. Barthélémy.
- [10] Bigotée, s.m. : mesure de contenance de matières sèches, à savoir de céréales (blé, seigle, avoine ...). Équivalence en boisseaux : inconnue à ce jour. Synonymes : *bigoté*, *bigotté*.

Terrres vaines et vagues, communs de villages de 1755 à 1834

Fraostoù an annezidi ar gêriadennoù en Erge-Vras etre 1755 ha 1834

La question reste encore d'actualité en l'an 2010 sur les bancs de l'Assemblée Nationale où le député finistérien Jean-Jacques Urvoas « attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par les terres vaines et vagues de Bretagne ... ». La réponse du ministre reste allusive : « Pour répondre à la question fort complexe, (...), le ministère chargé de l'agriculture a engagé un travail de recherche auprès de ses services juridiques ».

Pour la période 1755-80 à Ergué-Gabéric, il a été trouvé un document inédit, conservé aux Archives Départementales du Finistère dans le fonds de Silguy, exposant un litige autour d'une terre non cultivée et non enclose que l'administration paroissiale voulait protéger de la convoitise du seigneur foncier voisin. Dans ce mémoire d'avocat, on observe une fin d'Ancien Régime qui voit la disparition des communs de village par affermage et appropriation.

Dans un second temps de l'article, on s'intéressera aux communs de villages qui étaient déclarés en tant que tels dans le cadastre de 1834.

TERRE NON ENCLOSE EN 1755-80

Le document est conservé aux Archives Départementales du Finistère dans le fonds de Silguy [1] sous la cote 49-J-666. L'index du fonds constitué par Alexis Le Bihan décrit ce document comme suit : « Chapitre affaires publiques ou religieuses. 49 J 666. Note sur les biens de la fabrique [2], sans date, XVIII^e siècle. 1 page ».

La caractéristique de ce document est qu'il n'est pas daté et qu'aucun nom de personnes et de village n'est précisé. Pour ce qui concerne la date on peut faire l'hypothèse, comme l'index du fonds de Silguy et le type de calligraphie l'indiquent, qu'il date du 18^e siècle, bien que certaines formulations soient plus du 17^e siècle.

De par la proximité d'un manoir on peut avancer quelques hypothèses de localisation. Les deux manoirs gabérics habités et tenus en lieu noble (cf rôles de capitulation de la noblesse en 1720 et 1740) au 18^e siècle n'étaient qu'au nombre de deux : le château de Lezergué où résidaient les De la Marche, et celui de Pen-

narun propriété du sieur Geslin.

Du fait que le seigneur foncier est qualifié de « capitaine garde-côtes de la paroisse » [3] il s'agirait presque certainement de Jean-Marie Geslin, seigneur de Pennarun et autres lieux, enseigne des vaisseaux du Roi au département de Brest, né à Plobannalec en 1737, et décédé à Pennarun en 1786, marié en 1764 avec Mlle Du Breil de Nevet. Comme Jean-Marie Geslin était attaché à la mer, et qu'il était souvent dans son château de Kerulut à Plobannalec en pays bidouden, il est fort probable qu'il fût officier de milices garde-côtes [3]. De ce fait, on peut donc dater le document entre 1755 et 1780.

Le rédacteur du mémoire s'adresse à une institution qu'il nomme Conseil : « Sur tout quoy on demande au Conseil » et sollicite son avis sur les termes du conflit opposant la fabrique [2], c'est-à-dire l'administration paroissiale, et le seigneur foncier. En Bretagne, on ne trouve trace de structure de Conseil au sein de la sénéchaussée [4], du présidial [5] de Quimper, de l'intendance [6] de Rennes ou du Parlement de Bretagne.

-
- [1] Jean-Marie-François de Silguy (1785-1864) a exercé les fonctions d'ingénieur des Ponts-et-Chaussées dans le Finistère (1810-1827), la Loire-Inférieure (1821-1830), les Landes et la Gironde (1830-1842), avant d'être chargé de différentes inspections (1842-1850). Il dirigea notamment les travaux du canal de Nantes à Brest, ceux des Landes de Gascogne. Il fonda, par le legs de ses tableaux, le musée des Beaux-Arts de Quimper.
- [2] Fabrique, s.f. : tout ce qui appartient à une église paroissiale, les fonds et revenus affectés à l'entretien de l'église, l'argenterie, le luminaire, les ornements, etc. Collectivement, les marguilliers chargés de l'administration des revenus et dépenses d'une église. Place, banc que les marguilliers occupent dans l'église. Source : Littré.
- [3] Les capitaines garde-côtes étaient des officiers des milices garde-côtes, corps militaires réglementés en 1678 et 1781 mais datant du haut moyen-âge, et ayant à charge la surveillance des côtes, rades et îles côtières, l'alerte en cas de présence et de débarquement ennemis, la première défense des côtes, la surveillance des trafics côtiers en tous genres. Les milices étaient de recrutement local, paysans ou marins rustres, mal armées et peu disciplinées ; les postes de capitaine de ces milices étaient attribués à d'anciens officiers de marine, à d'anciens militaires de l'armée, ou à des bourgeois notables, habitants sur les lieux mêmes de leur affectation. Ils étaient peu rétribués, mais, comme c'était un service du Roi, leur notoriété était forte localement. Ces milices garde-côtes assuraient une grande part de leur mission en circulant le long des côtes d'où ce "droit du roi" coutumier territorial le long des côtes françaises au delà de la laisse de mer, appelé de nos jours "sentier des douaniers". La surveillance des côtes a été transférée à la douane à la Révolution. Source : Forum Noblesse Bretonne.
- [4] Sénéchaussée, s.f. : juridiction d'un sénéchal ; étendue de sa juridiction. Sénéchal, s.m. : officier royal qui, dans certaines provinces, exerce des fonctions analogues à celles d'un bailli pour la justice, les finances, etc. Source : Dict. DMF.
- [5] Présidial, s.m. : sous l'Ancien Régime, tribunal et juridiction qui avaient été établis en 1551 dans certains baillages importants pour juger en dernier ressort les affaires peu graves ; source : Trésor Langue Française. Siège présidial ; tribunal qui juge en dernier ressort, sans appel ; source : Dictionnaire du Moyen Français.
- [6] Intendant, s.m. : sous l'Ancien Régime, les intendants étaient les personnages centraux de l'administration royale dans les provinces ou généralités ; source : Wikipedia.

Par contre le Conseil d'Etat du Roi, via le Conseil d'Etat privé ou Conseil des parties [7], était habilité à instruire les affaires foncières et administratives et à statuer sur la légitimité des usements [8] ou coutumes locales. L'éloignement des experts sollicités peut expliquer pourquoi le mémoire ne donne aucune indication précise sur les noms des lieux et des protagonistes. Quant à l'identité du rédacteur il pourrait s'agir d'un subdélégué [9] ou d'un avocat du présidial [5] de Quimper requérant l'analyse d'une autorité supérieure.

Le litige exposé, autour d'une terre sans propriétaire individuel attesté, illustre une situation locale typique :

► la terre convoitée d'environ 15 hectares était vraisemblablement une terre non cultivée sans propriétaire attribué jusqu'alors : elle devait être assimilée à une « franchise, frostage [10] ou commun de village » [11] avant d'être prise sous la tutelle de la fabrique [2] qui la loue pour

qu'elle soit écobuée [12], sans doute pour la première fois depuis longtemps.

► qualifiée de terre froide [13], elle sert de pâturage et fournit de la lande et de litière pour les animaux d'une part et pour le chauffage d'autre part, droits d'usage dont jouit le fermier, mais qui sans doute avant l'afféagement était octroyé à l'ensemble des habitants.

► la terre n'étant pas enclose, ni de fossés [14] (en réalité de hauts talus avec douves), ni de turons [14] (des petits talus sans douves), cela génère des velléités de transformation, pour finaliser son statut de propriété privée et individuelle, à l'instar du mouvement des enclosures en Angleterre [15].

► le seigneur foncier local qui son manoir très proche estime



Olivier Perrin, Galerie bretonne

avoir le droit de modifier la configuration de cette terre pauvre en y plantant des arbres, et d'autant plus qu'elle pas enclose et qu'elle lui semble appartenir aux habitants et donc à lui également.

► les membres de la fabrique n'osent défendre leur position contre celle du seigneur foncier car celui-ci est craint et intervient ouvertement dans les délibérations.

-
- [7] Le Conseil d'Etat privé ou Conseil des parties ne s'occupait que des contentieux judiciaires : il rendait au niveau suprême la justice entre particuliers en matière civile ou criminelle. Source : Wikipedia.
- [8] Usement, s.m. : nom donné, en Bretagne, aux usages locaux, aux particularités locales d'un Droit coutumier. En Bretagne coexistaient les usements de Rohan, de Cornouaille, de Broeric, de Poher de Trégor. Le contenu du l'usement de Cornouaille est connu au travers de l'ouvrage de référence de Julien Furic édité en 1664 : « *Commentaire sur l'usement local du domaine congéable de Cornouaille* ». Source : Littré et Wikipedia.
- [9] Subdélégué, s.m. : sous l'Ancien Régime, la personne qui aide un intendant à administrer une généralité ; il y a généralement plusieurs subdélégués par généralité ; source : Wikipedia.
- [10] Frostages, s.f.pl. : terres incultes, friche, terres vaines et vagues ou terres froides. En breton le terme existe : Fraost, ad. g. -où (en) friche, parf. clair (desserré), & brut (grossier) ; source : dictionnaire Favereau.
- [11] Biblio et articles explicatifs sur les communs : « RIHOYAY Gilles - Le domaine congéable et les communs de village » et « CADIOU Didier - Essai sur les issues de village ».
- [12] Ecobuage, s.m. : forme de défrichement où les mottes de terre et de végétation sont retournées et brûlées pour préparer la mise en culture. Notre économie rurale d'autrefois marquait bien cette intégration de la forêt au domaine paysan, lorsque les terres assolées étaient défrichées après écobuage et recevaient, comme premier engrais, les cendres mêmes de la forêt éliminée ainsi pour quelques années. Source : Trésor Langue Française.
- [13] Terres froides, s.f.pl. : terres pauvres mises en culture de loin en loin parfois après un brulis ; les terres froides prennent le reste du temps la forme de landes qui servent de pâturage d'appoint, et fournissent divers végétaux utiles : bruyères et fougères pour la litière, ajoncs pour la nourriture des chevaux, genets pour la couverture de la toiture. Source : Jean Le Tallec 1994.
- [14] Fossé, s.m. : clôture en terre, ou dont les parements seuls étaient en pierre. L'usage ancien attribue au mot fossé un sens diamétralement opposé au sens légal actuel. Par contre on donnait le nom de douve à cette partie de la clôture que le Code civil (art. 666 à 669) nomme fossé ; et on appelait fossé ce que le législateur nomme la levée ou rejet de la terre. Les fossés étaient systématiquement assortis de douves, alors qu'un demi-fossé ou turon n'en avait pas. Source : "Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère, recueillis par J.-M. P. A. Limon".
- [15] Le mouvement des enclosures fait référence aux changements qui, dès le XIIe siècle mais surtout à partir de la fin du XVIe siècle et au XVIIe siècle ont transformé, dans certaines régions de l'Angleterre, une agriculture traditionnelle dans le cadre d'un système de coopération et de communauté d'administration des terres (généralement champs de superficie importante, sans limitation physique) en système de propriété privée des terres (chaque champ étant séparé du champ voisin par une barrière, voir bocage). Les enclosures marquent la fin des droits d'usage, en particulier des communs, dont bon nombre de paysans dépendaient. Source : Wikipedia

Avant le 18^e siècle les communs de villages étaient très nombreux en Bretagne, on a pu affirmer qu'ils couvraient le tiers de la surface agricole. Choqués par le maintien en jachère de la majorité de ces terres, les seigneurs fonciers et les exploitants agricoles se mirent à clore et partager les communs.

À la Révolution, une loi spéciale dressa le cadre légal du reliquat de terres vaines et vagues des 5 départements bretons : « *les terres actuellement non arrentées afféagés ou accensés jusqu'à ce jour connues sous le nom de communs, frost, frostages [10], franchises, galois, etc. appartiendront exclusivement, soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux cidevant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, motoyer, couper des landes, bois ou bruyères, pacager ou mener leurs bestiaux dans lesdites terres situées dans l'enclave ou le voisinage des cidevant fiefs.* ».

La terre dont le sort est décrit dans le document étudié ne rentrera pas dans le cadre des « *terres vaine et vagues* » de la loi de 1792 car elle avait été afféagée, et la fabrique organisa très certainement par la suite le partage et la vente de toutes ses terres à des propriétaires exploitants, pour se consacrer à son église, chapelles, cimetière et autres biens ecclésiastiques plus classiques.

COMMUNS CADASTRAUX DE 1834

Didier Cadiou dans son "Essai sur les issues de villages" (revue Avel Gornog, n° 8) précise :

« *Issues [16], communs de village, dalar, boutinou, terres vaines et vagues ... autant de noms pour désigner une propriété à l'origine incertaine, immémoriale, féodale* ».

Avant le 18^e siècle les communs de villages étaient très nombreux en Bretagne, on a pu affirmer qu'ils couvraient le tiers de la surface agricole. Choqués par le maintien en jachère de la majorité de ces terres, les seigneurs fonciers et les exploitants agricoles se mirent à clore et partager les communs.

À la Révolution, une loi spéciale dressa le cadre légal du reliquat de terres vaines et vagues des 5 départements bretons : « *les terres vaines et vagues non arrentées afféagées ou accensées jusqu'à ce jour connues sous le nom de communs ...* ».

Dès l'établissement des premiers cadastres, il a paru suffisamment clair que les seuls fondés à revendiquer la propriété des terres maintenues en surfaces vaines et vagues étaient les habitants des villages, et des comptes spéciaux furent établis, soit à leur nom générique, soit au « *Commun de ...* » tel village.

Le parcellaire cadastral de 1834 d'Ergué-Gabéric ne fait pas exception : on y trouve encore des parcelles libellées en tant que Communs, certes pas systématiquement dans tous les lieux-dits, mais dans environ 1/10 d'entre eux.

Ce qui suit constitue une description d'un échantillonnage de ces communs de villages gabéricois.

► Pennanech

* *leurguer* [17] (aire du village), en pâture, 15 ares 30 centiares
* four, 15 centiares

► Poulduic

* *garont* [18] (chemin charretier), en pâture, 8 ares 10 centiares
* *garont* [18] (chemin charretier), en pâture, 36 ares

► Stanqueau

* *leurguer* [17] (aire du village), en lande, 1 hectare 43 ares 50 centiares

Les superficies des communs sont relativement modestes, de 8 à 36 ares, à l'exception de l'aire de Stanquéau qui s'étend sur 1 hectare et demi.

Les noms de parcelles sont pour moitié des chemins charretiers (*garont*) [18] ou des places communes (*leurguer*) [17], avec également un four collectif.

En terme de cultures et d'utilisation agricole, toutes les terres communes sont en pâture ou en lande.

Par ailleurs, on note aussi des terres "incultes" en propriété privée, dont le nom « *Frost* » ou « *Froustou* » [19] semble indiquer qu'elles étaient antérieurement des communs de villages :

► Stanquéau, "*parc frost*", terres labourables, 49 ares 90 centiares.

► Mélenec, "*frost ar roc'h ven*", lande, 9 ares 30 centiares.

► Pennanec'h, "*froustou*", lande, 73 ares 50 centiares.

[cf. article complet sur le site GrandTerrier.net en Fonds d'Archives]

[16] Issues, s.f.pl. : terres non cultivées d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vagner" leurs bestiaux ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congéable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les aveux de déclaration des droits et rentes. Les inventaires et dénombrements contiennent également l'expression "aux issues" qui désigne l'éloignement par rapport au centre du village. Dans les descriptifs d'habitations, le terme "issues" désigne les portes et accès.

[17] Leurgêr : place commune des différentes maisons de ferme qui constituent le village.

[18] Karrant : chemin rural, se montrant presque exclusivement en Cornouaille. Source : Deshayes.

[19] Frostages, s.f.pl. : terres inculte, friche, terres vaines et vagues ou terres froides. En breton le terme existe : Fraost, ad. g. -où (en) friche, parf. clair (desserré), & brut (grossier) ; source : dictionnaire Favereau.

Chroniques diverses et nouvelles brèves du GrandTerrier

Keloù eus ar pezh a dremen en kevredigezh ar vro

Des nouvelles du pays et de l'association « Mémoires du GrandTerrier », des mises à jour de certains articles dont on a déjà parlé, des références à d'autres publications, bref une rubrique-à-brac qui n'est pas si braque que ça !

ROLES DES CAPITATION EN 1720-17340



Il faut ici saluer les travaux récents d'Amaury de la Pinsonnais publiés sur le site Internet Tudchentil.org [1] à propos des rôles de capitation de la noblesse du pays de Quimper en 1720 et 1740. La capitation est l'impôt principal payé par les bretons au 18^e siècle. La taxe est instaurée par une ordonnance royale du 18 janvier 1695. Au départ, la capitation est un impôt temporaire imposé par les événements politiques et militaires. La capitation devient, au fil des années, un impôt à part entière dont la collecte était organisée suivant le même principe que la taille, ce jusqu'en 1789.

En ce qui concerne les nobles capités d'Ergué-Gabéric, deux familles principales sont déclarées :

► Les De la Marche de Kerfours et Lezergué pour un total de 120 livres en 1720 et 121 en 1740. Deux générations sont mentionnées : François Louis, sa veuve, sa soeur Marie-Thérèse, son beau-frère Jacques Le Borgne, ses enfants et une demoiselle.

► Les Geslin de Pennarun pour 5 livres en 1720 et un montant bien plus élevé de 102 en 1740.

Deux générations sont mentionnées : Jean-Baptiste et son fils Charles Jean Alexandre. Un Collier Hamon, non identifié, pourrait être de la famille.

DÉPOUILLEMENT DU RECENSEMENT DE 1836

En début d'année 2010, on d'une part communiqué la publication des 84 pages du recensement gabérisois de 1836 et d'autre part annoncé le début du dépouillement de celui-ci. Ce relevé nominatif a avancé (soit entre 25% et 40% d'avancement à fin décembre), mais il n'est toujours pas achevé. Il reste donc du travail sur le sujet pour l'année 2011. Non seulement le relevé sera exhaustif, mais en plus on en fera une analyse statistique et sociologique. Qu'on se le dise !

NOUVEAUX LIVRES EN BIBLIOGRAPHIE

Liste des livres anciens et nouveaux qui ont intégré récemment la rubrique Bibliographie :

► LA CHEVASNERIE (René-Marie / de), *Et j'ai songé ... Souvenirs d'un Ami*, Maison De Repos "Ty-Yann", -, 1949 : De merveilleuses histoires du temps de René Bolloré père. Une édition épuisée et rare. Le Père de La Chevasnerie est né en 1899 à Champteussé (49) et décédé à Brest en 1968 (29). Formé par les jésuites de Cantorbéry, ordonné prêtre en 1921 à Vannes, il fait sa réputation par ses dons de prédicateur. Il sera très lié à la famille Bolloré d'Odé.

► CHATELLIER (Armand / du), *Évêché et ville de Kemper (documents inédits)*, Retaux-Bray, Paris, 1888 : Armand René du Châtelier, né à Quimper le 7 avril 1797, décédé en 1885 au château de Kernuz en Pont-l'Abbé, fut un archéologue et his-

torien breton. Il fonda l'"Association bretonne" et le journal "Le Quimperois". Propriétaire châtelain de Kernuz, il fut aussi maire de Pont-l'Abbé de 1874 à 1877. Dans cet ouvrage, édité par son fils Paul, on y découvre de nombreux documents d'archives qu'il détenait dans son château et qui sont actuellement conservés aux Archives Départementales du Finistère dans le fonds Kernuz (100 J 1 à 1722).

► LE GOFF (Jean-Paul Yves), *La séparation de l'Église et de l'État dans le Finistère*, lelivrelibre.net, Brest, 2006, ISBN 2-91095-20-0 : Le dos de couverture indique la couleur : « *L'histoire au risque des archives* ». Et le pari est réussi. Ce livre est d'une richesse incroyable, c'est une mine de citations, de témoignages, de documents qui nous apportent un éclairage très intéressant sur la crise politico-religieuse du début du 20^e siècle, ce dans notre département finistérien. Certes les villes préfectorales de Quimper et de Brest sont le théâtre privilégié des conflits et prises de position, mais les communes rurales comme Ergué-gabéric ne sont pas épargnées.

ÉTAT DES FINANCES ASSOCIATIVES 2010

Depuis le dernier bulletin Kannadig de septembre 2010, nous avons reçu 490 euros de dons pour l'association « Mémoires du GrandTerrier ». Merci aux généreux donateurs, cela nous permet d'envoyer sereinement les bulletins trimestriels Kannadig pendant au moins un an, en réglant par le compte-chèques associatif les fournitures et les frais d'expéditions. En mars-avril 2011 on enverra une attestation de rescrit fiscal à chaque donateur pour la déclaration des dons reçus en 2010.

[1] Le site Tudchentil.org a été créé en 2002 par le regretté Norbert Bernard. Il ambitionne de permettre de mieux connaître l'histoire de la noblesse bretonne en proposant des articles de qualité sur ce thème.

La belle crèche de Noël du retable flamand de Kerdévot

Kraou Nedeleg an daolennoù flamank e Kerzevot



Réalisation A.C. 20100, d'après photos d'archives d'avant 1973.

« *P*près de l'Enfant-Jésus est agenouillé un petit ange vêtu d'une robe longue et d'une dalmatique ... Dans l'arrière-plan, séparés des personnages principaux par une petite clôture en osier, sont trois bergers, dont l'un joue de la musette, le second porte une houlette [1], le troisième a une main élevée et l'autre posée sur la claie en osier. Les deux premiers sont coiffés de chapeaux, le dernier d'un capuchon pointu. Ces personnages, par leurs gestes et leur expression, semblent s'entretenir du mystère dont ils sont témoins Sur le premier plan, à droite un berger jouant de la cornemuse, instrument

semblable à nos binious bretons ».

Avant le cambriolage et le vol des statues en 1973, le premier tableau du retable de Kerdévot, réalisation des ateliers d'Anvers et de Malines au 15e-16e siècle, avait vraiment fière allure. Consacré à la nativité du Christ, ce tableau présentait une crèche avec une iconographie originale, et il s'en dégagait une joie et allégresse inspirée.

Aujourd'hui, la plupart des personnages sont manquants. Il reste les trois bergers de gauche, le bœuf et un ange, mais sont absents l'âne, la servante à la lanterne, la Vierge Marie, le Christ dans son berceau, saint Joseph, le musicien sonneur de cornemuse, le quatrième berger à droite.

Avec la perspective peu probable de retrouver un jour ces statues, ne serait-il pas opportun aujourd'hui de reconstituer les pièces disparues en se basant sur les descriptions et photos rassemblées ?



Noël ~ Nedeleg 2010

[cf. article complet sur le site Grand-Terrier.net en rubrique Patrimoine]

[1] Houlette = Bâton utilisé par le berger, pourvu à l'une de ses extrémités d'une plaque métallique, creusée en forme de gouttière, destinée à arracher des mottes de terre ou à ramasser des pierres qu'il jette de manière à faire revenir dans le troupeau les moutons qui s'en écartent..